

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXXI

# DIES ACADEMICUS 1991

*19 octobre 1991*



LIBRAIRIE PAYOT  
*LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ*  
LAUSANNE  
1991

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXXI

# DIES ACADEMICUS 1991

*19 octobre 1991*



LIBRAIRIE PAYOT  
*LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ*  
LAUSANNE

1991



Les docteurs honoris causa entourent Pierre Ducrey, recteur:  
(de gauche à droite) Jean Rousset, Jean-Paul Tillement, Gerhard  
Giebisch, Jean-Philippe Lévy, Henri Mintzberg

Photo ASL

## TABLE DES MATIÈRES

Propos de bienvenue de M. Philippe Pidoux, président du Conseil d'Etat, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique	5 5573
Allocution de M. Pierre Gisel, président du Sénat.....	9 5574
Allocution de M. Pierre-Yves Maillard, représentant de la Fédération des associations d'étudiants (FAE).....	17 5575
Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	23 5576
Allocution de M. Pierre Ducrey, recteur .....	31 5577
Exposé de M. Fred Paccaud, vice-recteur <i>Comment les sociétés survivent-elles aux épidémies?</i> .....	35 5578
Collation des doctorats honoris causa:	
– M. Jean-Philippe Lévy, présenté par M. Pierre-Robert Gilliéron, doyen de la Faculté de droit.....	43 5579
– M. Jean Rousset, présenté par M. Claude Bérard, doyen de la Faculté des lettres.....	45 5580
– M. Henri Mintzberg, présenté par M. Olivier Blanc, doyen de l'École des hautes études commerciales.....	49 5581
– M. Gerhard Giebisch, présenté par M. Jean-Jacques Livio, doyen de la Faculté de médecine.....	51 5582
– M. Jean-Paul Tillement, présenté par M. Claude Joseph, doyen de la Faculté des sciences .....	53 5583

Paroles de remerciement de M. Jean-Paul Tillement.....	55
Prix distribués lors du Dies academicus.....	57
Prix distribués lors des séances d'ouverture des cours des facultés et écoles.....	59

# Allocution de M. Philippe Pidoux

président du Conseil d'Etat,  
chef du Département de l'intérieur et de la santé publique

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir ce matin au CHUV, dans l'hôpital de l'Université. Plaisir du magistrat, à qui le hasard et les urnes permettent aujourd'hui de vous prêter ce qui vous appartient, cet auditoire qui porte le nom d'un des plus prestigieux membres de la communauté universitaire hospitalière: César Roux. Plaisir plus personnel, mais non moins vif, de l'ancien étudiant de votre Université, qui lui est reconnaissant de ce qu'elle lui a appris. Plaisir de constater que la noblesse de robe – je pense à la vôtre, Messieurs les représentants des autorités universitaires – s'est réfugiée dans nos Hautes Ecoles. Plaisir de conseiller d'Etat envieux: après s'être dépossédé, au motif de confort personnel et de facilité, de notre robe à nous – la veste noir et pantalon rayé –, comment ne pas envier la tradition qui, ce matin, vous habille, Messieurs les Recteurs et Vice-recteurs, et confère à vos fonctions cette marque de continuité. Il est vrai que les Etats sont bien jeunes en regard des universités, leurs aînées, et que votre droit d'aînesse est aussi celui de ce bel apparât.

Votre Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de l'Université, a le sens des messages symboliques. Quand il m'a fait part de son intention de tenir cette cérémonie ici, j'ai deviné qu'il voulait affirmer la présence de l'Université dans ces lieux. Peut-être tenait-il aussi, plus discrètement, à rappeler que Dorigny n'est pas très loin du Bugnon et de la Faculté de médecine; il n'est jamais bon de laisser ses enfants, fussent-ils les préférés, trop seuls. Peut-être voulait-il enfin signifier que si l'Université n'est pas indépendante,

elle est toutefois autonome et qu'elle sait choisir le lieu de ses réjouissances. Messages reçus, Monsieur le Recteur! Comment d'ailleurs ne pas les recevoir? Essayez de prononcer le CHUV sans ce U essentiel, vous verrez que cela ne donne rien qu'un infâme gargouillis!

Permettez-moi d'user de mon pouvoir d'hôte d'un jour et de vous envoyer en échange deux messages bien concrets. Je le fais comme modeste observateur de l'université à travers le prisme de cet hôpital, qui est aussi la plus grande entreprise du canton.

Mon premier avis n'est que l'écho du message du Recteur: j'en conviens, l'affirmation de l'Université est nécessaire. En effet, quand les enjeux concernent la santé et la vie des patients, les soins priment. Quand de surcroît la pression budgétaire est vive, l'activité de recherche et d'enseignement peut faire partie de ces choses importantes, que l'on sacrifie aux choses urgentes. Négliger l'Université, c'est oublier le long temps dans l'obsession du court terme, qui caractérise notre époque.

Mais les symboles ne suffisent pas. La dimension universitaire et son rayonnement dans ces lieux doivent être soutenus par des dispositifs concrets venant de vous-mêmes, de l'intérieur même de l'Université. C'est pourquoi, j'observe avec intérêt le renforcement du Rectorat, que soutient Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Cevey. Les mécanismes sont grippés lorsque les décisions de gestion de l'Université, le choix de professeurs par exemple, sont prises par des individus mutuellement dépendants dans leur activité quotidienne. On ne s'appuie que sur ce qui résiste. Une autorité universitaire forte, capable d'arbitrage et porteuse d'un projet, ainsi qu'une véritable concurrence peuvent seules éviter le glissement fatal vers la médiocrité. Nous aurons besoin de ces forces dans notre collaboration à long terme avec l'Hôpital de Genève. Voilà mon second message.

J'ai donc appris avec plaisir qu'en Faculté de médecine – la seule dont j'ose parler et de fort loin! – des aménagements vont renforcer la présence du doyen et du Conseil décanal. Plus modestement, dans mon département, la création du Service des hospices cantonaux, qui accueille en son sein toutes les institutions universi-

taires de soins, de recherche et d'enseignement, offre à cette faculté l'occasion de se renforcer et lui propose une place à sa mesure. Cette place est à vous, membres de la Faculté de médecine, occupez-la! Et peut-être, nous qui sommes au centre de la région lémanique – du moins géographiquement – saurons-nous écouter le message de notre périphérie – je veux parler respectueusement de Genève et de sa Faculté de médecine – qui vient de créer un poste de doyen à plein temps. Saurons-nous écouter, voire même entendre? En cette année d'utopie, il est permis d'espérer.

Tels étaient mes deux messages matinaux. Je vous laisse maintenant écouter et bien sûr entendre tous les autres, en vous souhaitant une très belle cérémonie. En nous réunissant aujourd'hui au CHUV, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les membres de la Communauté universitaire, vous honorez cette maison. Elle saura ne pas l'oublier.

# Discours de M. Pierre Gisel

président du Sénat

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai conviés, l'année dernière, à une réflexion sur «le pouvoir à l'Université»; ce matin, je me concentrerai plus délibérément sur la vocation de l'Université face à quelques-uns des défis qui la requièrent, qui nous requièrent.

Chez bien des penseurs et des essayistes, il est de bon ton, aujourd'hui, de parler de «post-modernité». Un concept largement répandu en Occident. Un concept peu rigoureux, mais significatif. Un concept peu universitaire au départ, mais qui désigne un ensemble de phénomènes culturels et sociaux qui, explicitement ou sourdement, touchent au cœur de ce qui constitue l'Université, l'instance spécifique qu'elle cristallise et qu'elle a pour tâche de représenter dans le jeu pluriel et différencié de la société contemporaine.

«Post-modernité», qu'est-ce à dire? Bien des choses. Une crise de la raison d'abord, qu'il faille la rééquilibrer par la prise en compte d'autres instances ou qu'elle soit provoquée à un retour sur elle-même en vue d'une rigueur accrue; une ouverture, ensuite, à des dimensions plus riches, plus complexes ou plus ambivalentes qu'on ne l'avait cru; l'échec enfin, au moins partiel, d'un paradigme scientifique trop lié à des perspectives techniciennes et fonctionnalistes. C'est ainsi que s'affirment notamment la prégnance d'un ordre du corps, aux alchimies parfois mystérieuses, l'irruption de particularités culturelles qu'on avait cru archaïques et le retour de religiosités de type ésotérique.

Tels sont, rapidement esquissés, certains des aspects que le concept de «postmodernité» indique ou signale. Avons-nous affaire ici à des phénomènes de régression? à un retour du refoulé? à une

prise en compte heureuse de dimensions humaines que la confrontation interculturelle aujourd'hui largement déployée permet de redécouvrir ou que certaines impasses occidentales sourdement éprouvées viennent soudainement aviver? Les réponses ne sont pas simples. Mais la culture accréditée – et singulièrement universitaire – s'y trouve, je crois, mise au défi. Pour le moins: provoquée. Ce peut être pour son bien, pour autant qu'elle ne récite pas purement et simplement la provocation; ce peut être pour son bien, étant admis qu'entendre une provocation ne veut pas dire qu'on n'ait pas à en déplacer ou à en reformuler les termes.

Ce qui est ici en cause touche l'ensemble de l'Université. Mais il peut être également approprié d'en parler – à titre d'illustration – au moment où nous fêtons le 100<sup>e</sup> anniversaire de notre Faculté de médecine. La médecine se trouve être en effet l'une des cibles privilégiées d'une mise en cause issue des phénomènes que j'ai rapidement notés. Les discours sur les médecines dites «alternatives», avec tout ce qui peut y être afférent, sont assez connus pour qu'il ne soit pas nécessaire de les déployer ici. Fondée ou non, la mise en cause est assurément symptomatique. Par-delà une diversité indéniable, c'est bien à un autre regard sur le mystère humain, considéré dans sa totalité et sa singularité propres, qu'il est fait appel, au plan aussi bien individuel que collectif. Et parallèlement au regard porté sur le mystère de l'homme, c'est à une autre appréhension du réel et à une organisation différente du savoir qu'on aspire. Dit à titre provisoire, ce savoir devra probablement se vouloir plus interdisciplinaire et intégrer des dimensions historiques et interculturelles plus larges.

Dans le livre relatant les 100 dernières années de notre institution académique – et que chaque membre de la communauté universitaire pourrait avoir intérêt à lire –, l'ancien recteur André Delessert a beaucoup défendu la vocation propre de l'Université. Or, elle ne tire sa légitimité que d'une articulation sur le savoir qu'on peut élaborer ou proposer sur l'homme et les choses. C'est en effet là ce qui, proprement, nous institue, nous requiert et nous oblige. C'est aussi ce qui fonde et demande indépendance, dans une société libérale bien comprise, faite d'une différenciation des

instances que marquent, notamment, le civil, le politique, le pénal, la morale, le culturel, le religieux ou le savoir justement, à l'encontre de toute autre position qui, sur ce point, ne peut en notre temps qu'incliner au totalitarisme, nourrir des intégrismes ou alimenter des amalgames intellectuellement «terroristes».

L'Université cristallise une instance propre: elle est au service de ce savoir à rechercher, à élaborer et à proposer, et elle a – c'est la seconde face de sa vocation – à introduire les étudiants dans cette recherche, dans cette élaboration et dans les propositions qui peuvent et doivent s'y déployer. Tâche d'élaboration et de formation, au sens le plus fort des termes, qui ne saurait se réduire à une accumulation de connaissances, aussi assurées et opérationnelles qu'elles puissent paraître. En ce sens, l'Université est foncièrement autre chose qu'une institution pédagogique supérieure, venant simplement prendre sa place après le primaire et le secondaire. Elle est redevable de la constitution du savoir et de son déploiement (qu'elle se trouve à sa source ou qu'il lui vienne d'ailleurs), et la tâche formatrice dont elle a la charge ne peut que prendre la forme d'une introduction commune et toujours renouvelée à l'objet, au réel, à l'homme et à son monde.

Précisons clairement que le savoir qu'on peut élaborer et proposer sur l'homme et les choses – et auquel on doit s'introduire mutuellement – n'existe pas sans disciplines. A mon sens, il en est ainsi de toujours, et non seulement à l'époque moderne ou scientifique. Pas de savoir sans disciplines, avec leurs régulations propres, leurs procédures de falsification et leurs réflexions épistémologiques. Or c'est précisément là que l'Université se trouve provoquée. Aussi vrai que dire discipline veut – légitimement – dire spécification et différenciation. Et qu'en outre, aujourd'hui, nous nous trouvons pris dans des phénomènes de spécialisation accrus à un point tel qu'ils se font porteurs de germes destructeurs.

Nul savoir sans disciplines. Notre tradition occidentale en témoigne et en a vécu. Mais les disciplines changent. De cela aussi notre histoire témoigne. Or il n'est pas sûr qu'à l'Université, nous soyons toujours à même d'y faire face. Pour des questions d'organisation interne qui, à mon sens, donnent une prime trop forte aux

particularités établies; mais aussi, plus fondamentalement, par manque de vision globale cohérente. La spécialisation accrue conduit l'ensemble à l'émiettement et chacun à un rétrécissement d'où peuvent naître des phénomènes d'auto-enfermement. Le jeu des confrontations externes – de discipline à discipline et, par-delà, dans le renvoi au réel même qui nous sollicite – perd sa pertinence; du coup, c'est l'organon interne qui va s'en trouver ébranlé.

Si l'Université est constitutivement redevable du savoir et d'une tâche formatrice au sens que j'ai rappelé, elle ne pourra s'acquitter de sa mission hors d'un travail où le déploiement du savoir et l'interrogation quant à la prégnance des disciplines soient menés ensemble. Universitairement parlant, le développement du savoir et la réflexion sur sa structuration interne se déploient et se modifient conjointement, fût-ce en décalage ou en tension. A l'oublier, l'Université ne sera plus à même de faire face de façon fructueuse aux provocations qui lui viennent de la société et de la culture contemporaines. Et elle se trouvera vite affectée de phénomènes d'idéologisation, que ce soit dans une auto-affirmation insuffisamment décentrée ou en accueillant une critique en mal de contrôle.

Face aux défis qui se cachent derrière la constellation dite «post-moderne», j'ai jusqu'ici porté le regard sur la problématique relative aux disciplines que requièrent, à mon sens, le savoir tel que l'Université doit l'entendre et la formation qui lui correspond. C'est que j'en crois la question décisive et le lieu aujourd'hui symptomatique et stratégique; je dis bien la question, non les modèles donnés qui peuvent et doivent légitimement changer.

Face aux mêmes défis et toujours en regard de ce qui constitue à mes yeux la mission ou la tâche propre de l'Université, j'aimerais encore attirer l'attention sur un second point. Les paradigmes scientifiques ne sont pas seuls à changer. Les paradigmes culturels et sociaux se modifient également. Non sans liens probablement, bien que ce ne soit pas termes à termes. Or ici aussi l'Université se trouve rejointe dans sa tâche propre, provoquée et partiellement en mal de réponses.

J'ai dit les effets pervers d'un phénomène de spécialisation quasi illimitée: la perte d'un savoir pouvant encore se penser – et se

contrôler – comme organon, en différence d'autres organon. Il convient maintenant d'avouer qu'il y a en outre des réalités humaines à propos desquelles nous tendons peut-être à devenir «analphabètes». Nos savoirs et les formations auxquels nous introduisons sont souvent installés dans un présent dépourvu d'histoire et déployés dans un espace sans culture. En ce sens, l'Université devient elle-même pourvoyeuse de «post-modernité»: fin des repères, dissémination et affirmation d'une liberté qui n'a à répondre de rien.

L'Université participe ici d'un phénomène global, qui nous affecte tous. On pourra parler d'une fin de matrices communes ou d'une mort de projets communs. On dira que l'histoire est infiniment diverse, que le présent est heureusement pluriel et que l'avenir n'est écrit nulle part; somme toute, que nous sommes, pour le meilleur et enfin, en société libérale.

Peut-être. Mais il y a ici défi et enjeu. Ils touchent à la pluralité. Celle qui traverse profondément notre société et notre culture; celle qu'on retrouve au cœur de l'Université. Chance à saisir: à l'encontre de tout modèle unitaire, monolithique, fermé. Chance que la «post-modernité» entend bien exploiter, prolongeant d'ailleurs ainsi une veine inscrite en la modernité européenne classique, celle dite des «Lumières», à l'origine d'une affirmation des droits de l'individu, d'une prise de conscience des différences historiques et religieuses, d'une différenciation naissante des instances sociales aussi bien que des rationalités: la société n'est plus pensée comme corps organique ou comme «communauté», et le savoir se diversifie selon des organon irréductibles les uns aux autres. En profondeur, une telle pluralité s'inscrit en outre dans le destin propre de l'Occident: dans ce qui lui a permis de regarder le monde en son autonomie et son objectivité, de donner légitimité à la laïcité et d'éprouver le réel comme contingence offerte à l'expérience humaine.

L'Université est ici provoquée. J'ai dit qu'elle était redevable d'un savoir sur le monde et sur l'homme, à constituer toujours à nouveau. Or, pour ce faire, invoquer la seule pluralité ne suffit pas: elle finirait par permettre et accréditer tout discours, du seul fait de

sa cohérence interne. L'Université manquerait dès lors à sa tâche et ne pourrait offrir un pôle de référence -- un parmi d'autres mais spécifique -- au cœur de la société globale et de la multiplicité des paroles qui peuvent y éclore.

Ce n'est pas à un retour en arrière que je voudrais convier l'Université. Ni à nourrir un idéal. Non parce que la tâche en serait vaine; mais, plus profondément, parce qu'elle serait illégitime. Les différents traits que j'ai évoqués au titre de notre situation moderne, tout particulièrement faite de pluralité, sont notre héritage et notre richesse. Encore faut-il savoir accueillir la pluralité, la différencier, en dire les articulations possibles et les risques propres. L'Université est ici interpellée à la mesure même de ce qui paraît le plus en manque au cœur de notre aujourd'hui culturel et social: une interrogation assumée quant à nos généalogies propres ou quant à ce qui peut former notre tradition et notre mémoire (européenne ou occidentale); une mise au clair de ce qu'il faut entendre par notre identité et ses limites de pertinence; une réflexion touchant les cadres théoriques et les schèmes de représentation au travers desquels nous devons et pouvons traiter de l'homme, dans sa vie individuelle et collective.

La culture et la société contemporaines -- singulièrement occidentales -- sont ici profondément habitées par le doute, à l'heure même où elles se trouvent historiquement réinterpellées avec force. L'Université peut-elle offrir ici autre chose qu'un jeu de doubles? Peut-elle être témoin d'un «savoir» -- fût-il concrètement déployé selon des organon divers -- qui permette d'échapper à l'alternative d'un repli techniciste ou fonctionnaliste et de la fuite en avant dans des séductions idéologiques diverses, liées à une critique indifférenciée?

J'ai dit qu'il y avait là, aujourd'hui, des traces de provocation (à déchiffrer) et les linéaments d'une tâche (à circonscrire). L'Université n'y fera face selon la vocation qui est la sienne que dans la mesure où elle saura reprendre et approfondir, pour elle-même et indirectement pour la société, ce qu'il en est de la raison, de son exercice légitimement différencié et de son rapport avec ce dont elle se distingue (le mythe, les émotions, etc.). C'est pourquoi j'ai parlé d'organon d'une part et, de l'autre, de cadres théoriques plus

largement culturels et historiques, que je crois inévitables et requis dans l'appréhension du réel et de l'homme, donc dans la constitution du ou des savoirs.

<sup>1</sup> Il y a là des phénomènes d'ordres divers, j'ai déjà attiré l'attention sur ce point, cf. notamment Giovanni BUSINO, Pierre DUCREY, Pierre GISEL et Eric JUNOD, *L'Université et ses valeurs*, Genève, Labor et Fides, 1990, p. 31-51.

## Allocution de M. Pierre-Yves Maillard

membre de la Fédération des associations d'étudiants (FAE),  
membre du groupe de travail sur la participation

Intégration européenne, critique des institutions, difficultés sociales et économiques, autant de thèmes de réflexions, autant d'aspects de la crise latente que notre pays vit actuellement. Et très naturellement ce qui concerne la société suisse en général occupe et inquiète aussi son monde universitaire, et l'Université de Lausanne en particulier. Sur le plan économique et social, la pénurie de logements pour étudiants, la faiblesse du système des bourses d'études rendent l'accès à un parcours universitaire toujours plus difficile pour les jeunes issus des classes sociales les moins aisées. La durée des études qui s'accroît régulièrement n'arrange rien. Elle est due à plusieurs facteurs, qui varient selon les facultés; mais généralement nous constatons qu'une forte proportion d'étudiants se trouvent dans l'obligation, pour payer leur loyer, pour assurer leur indépendance, de gagner un salaire plus ou moins conséquent hors de leur temps d'études, ce qui rallonge ces dernières d'autant. Une construction importante de logements bon marché, un système de bourses plus efficace et mieux adapté aux besoins, ainsi qu'une série de mesures particulières aux facultés permettraient d'inverser la tendance et de réduire de manière significative les temps d'études. A long terme, certainement, le budget de l'Etat s'en trouverait même allégé.

Nous pensons que la formation de base doit être en général d'une durée de trois à quatre ans; elle peut ainsi laisser de l'énergie et du temps pour des formations complémentaires, post-grades ou continues, qui sont plus souples et plus avantageuses pour tous. L'Etat peut et doit favoriser cette tendance, en assurant une aide financière digne de ce nom. C'est là tout ce que l'initiative de l'UNES «formation pour tous – harmonisation des bourses d'étu-

des» préconise; nous espérons qu'elle recevra le soutien des milieux politiques et économiques intéressés à la formation. Nous le savons tous ici et, par cette initiative, nous avons l'occasion de le faire savoir: un franc dépensé pour la formation est à long terme un franc qui rapporte.

Le problème de l'intégration européenne, par ailleurs, met en lumière davantage encore les difficultés d'ordre économique, au sens large, que vivent les étudiants suisses. Nous pourrions en effet mettre en place tous les programmes de mobilité que nous voulons, si la situation financière des étudiants n'est pas assurée et surtout si nous ne disposons pas d'une structure d'accueil, c'est-à-dire d'un parc de logements comparable à ce qui existe en Europe, alors nous pouvons être sûrs que les échanges se feront dans des proportions insignifiantes, ou pas du tout. Construisons donc des logements et développons notre système de bourses d'études, c'est une nécessité impérieuse, qui concerne certes le Canton, mais aussi la Confédération (l'UNES fait tout ce qu'elle peut pour l'en convaincre).

L'Europe dans son ensemble prend conscience qu'un avenir prospère passe par une politique de formation large et complète. Chacun doit recevoir une instruction poussée dans le domaine qu'il a choisi, intellectuel, manuel, technique ou artistique. Une société forte étudie autant son histoire, ses structures politiques ou sociales que ses possibilités de renouvellement économique. Et la culture, l'écologie, la qualité de vie en général sont des données qu'on ne peut plus considérer comme secondaires par rapport à l'activité économique et industrielle pure. Et c'est justement le rôle de l'Université que de promouvoir ces valeurs, d'en assurer le dynamisme. Dans les discours, ces notions humanistes modernisées reviennent à la mode et sont vaillamment défendues. Mais qu'en est-il concrètement, ici et maintenant, à l'Université de Lausanne?

Pour qu'une université vive, pour qu'elle insuffle du mouvement à la société, il faut avant tout, nous en sommes convaincus, qu'elle intègre dans sa marche et son évolution toutes les forces qui la composent. Dans le cas contraire, elle contribue plutôt à alourdir encore le conservatisme ambiant. Une décision est bonne, un pro-

grès utile quand ils répondent à un besoin; et comment mieux percevoir un besoin qu'en associant celui ou celle qui le ressent à la prise de décision. La relève universitaire vaudoise est insuffisante, les thèses sont trop peu nombreuses, le statut d'assistant ne convient pas; eh bien, écoutons ceux qui vivent ce problème, faisons les participer au débat pour que les décisions soient efficaces et rapides. Les programmes d'études deviennent trop lourds, certains examens sont mal conçus, les nominations souffrent trop souvent des procédures (relativement) secrètes de cooptation, la mobilité exige des conventions d'équivalence et la préparation de structures d'accueil; eh bien associons à ces débats ceux qu'ils concernent avant tout, les étudiants! Et pour tous les problèmes d'ordre administratif et technique, qui est mieux à même de donner les conseils et avis efficaces que les différents membres du personnel?

Tout le monde s'accorde à dire que les structures de consultation et de participation prévues par la loi de 1977 sont usées et ne remplissent plus leur fonction. Le Sénat, à une très large majorité, a voté en juillet de cette année le principe de leur suppression et de leur remplacement par une participation consultative de tous les corps de l'Université aux Conseils de facultés, au Sénat, ainsi qu'à leurs commissions (les commissions de nominations restant en suspens). Les principes que défendent les étudiants depuis plusieurs années ont ainsi enfin été admis: il faut ouvrir les vrais lieux de décisions à tous ceux qui font l'Université. Nous sommes heureux que la grande majorité des professeurs aient ainsi saisi le sens de notre démarche. Nous ne voulons pas prendre le pouvoir, mais participer réellement et être informés, pour que cette Université fonctionne mieux et que ceux qui y étudient se sentent plus concernés par son évolution.

Qu'en est-il pourtant depuis ce vote «historique» du Sénat? Deux choses ont refroidi notre enthousiasme et nous inspirent quelques inquiétudes. D'abord, il semble que la mise en place rapide, par dispositions transitoires, de cette nouvelle participation ne reçoive pas la faveur d'un avis de droit commandé par le Rectorat. Cela signifierait que nous devrions encore faire fonctionner le système de 1977 jusqu'à une révision législative, qui prendrait encore deux

ans, selon les avis les plus optimistes. La FAE, évidemment, ne veut pas de cette situation et nous imaginons que les professeurs, qui viennent de souhaiter officiellement la suppression des futures défunctes commissions tripartites et quadripartites, ne seront pas très enthousiastes à l'idée de les relancer.

D'autre part, nous savons que la révision législative qui se prépare sera globale et touchera d'autres aspects que ceux de la participation. Notamment, les compétences des Conseils de facultés et du Sénat seront rediscutées au profit d'un renforcement des exécutifs (décanats et Rectorat). Ces innovations seront certainement très discutées et retarderaient de beaucoup l'entrée en vigueur de la nouvelle participation. Plus encore, cette participation pourrait perdre beaucoup de sa valeur. Nous voulons en effet participer aux Conseils de facultés et au Sénat tels que nous les connaissons, avec leurs compétences actuelles. Si en même temps que nous entrons dans ces lieux de décision, le pouvoir se déplace de façon trop sensible vers le haut, alors la participation perdrait à nouveau de son sens.

Dans le même ordre d'idée, nous n'avons jamais demandé de participation délibérative. Nous ne revendiquons pas le droit de décider, mais celui d'être consultés et informés complètement. Un droit délibératif entraînerait forcément une proportionnalité des corps, donc des délégations de professeurs, ce qui changerait profondément la nature de nos organes dits « législatifs » et précipiterait le déplacement de compétences déjà évoqué. Nous voulons donc, et le plus vite possible, participer aux Conseils de facultés et au Sénat, tels qu'ils existent actuellement, pour participer de l'intérieur aux décisions importantes que nos facultés et l'Université seront amenées à prendre à l'avenir. Et si les institutions doivent être changées globalement, si les exécutifs doivent être renforcés, eh bien c'est de l'intérieur que nous participerons aux débats nourris qui auront lieu ! Nous pourrons ainsi donner notre position en pleine connaissance de cause, ce qui évitera peut-être que des décisions soient prises et qu'elles soient contestées immédiatement après, comme ce fut le cas récemment pour la révision de la loi sur les écoles polytechniques fédérales.

En résumé, la procédure qui nous semble la plus judicieuse, la plus conforme aux vœux de l'ensemble de la communauté universitaire est la suivante: le Rectorat prépare un projet de révision de la loi de 1977 seulement pour ce qui concerne la participation et en s'inspirant strictement des principes votés par le Sénat en juillet. Il les soumet au Sénat en février, puis les transmet au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat pourrait ensuite proposer au Grand Conseil de suspendre les articles concernés de la loi de 1977, pour les remplacer par les propositions de l'Université.

De cette façon, les choses peuvent aller relativement vite et c'est alors l'ensemble de la communauté universitaire qui pourra discuter, de manière plus efficace et plus féconde, des autres modifications de la loi. Mais surtout, de cette façon, l'Université de Lausanne pourrait aller de l'avant sur tous les dossiers qui réclament une concertation, un dialogue entre les différentes forces qui la composent. Le désintérêt croissant tant de la part des étudiants que de celle des professeurs pour la vie de leur Université est catastrophique, à un moment où au contraire elle devrait évoluer avec dynamisme et imagination. Ce désintérêt répond à celui qui touche plus généralement toute la vie associative et démocratique. C'est pourquoi nous sommes convaincus de l'importance des réformes que nous proposons depuis deux ans. Quand l'Université, et toutes les institutions qui forment des adolescents ou de jeunes adultes, auront réussi à associer, à faire participer à leurs débats internes tous ceux qu'ils concernent, alors notre système éducatif ne formera peut-être plus seulement des futurs employés, cadres, techniciens ou intellectuels, mais aussi des citoyens à part entière, dotés d'un esprit responsable et critique.

La démarche que nous souhaitons pour relancer une vraie participation à l'Université de Lausanne est sur un plan juridique à peu près celle qui a conduit à la loi de 1977. On nous dit qu'à l'époque il s'agissait d'une situation d'urgence, ce qui ne serait évidemment pas le cas aujourd'hui. Permettez-moi, en conclusion, de me demander pourtant si la situation où les jeunes descendent dans la rue pour changer leur Université, ou pour changer la vie en général, n'est pas moins grave et moins urgente, tous comptes faits,

que celle où ils vont à l'Université comme d'autres vont à l'usine. Pour nous, il y a urgence, il faut qu'une participation réelle des étudiants, assistants et du personnel soit instaurée à Lausanne, pour le bien de l'Université tout entière.

# Discours de M. Pierre Cevey

conseiller d'Etat,

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Mesdames, Messieurs,

1991 est une année exceptionnelle par ses diverses commémorations qu'il n'est point nécessaire de rappeler tant les fêtes patriotiques et les événements culturels ont été nombreux et ont fait partie de notre quotidien.

L'Université de Lausanne a également connu de grandes heures. L'année académique qui s'achève a été marquée par la célébration du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Alma mater vaudoise. En 1987, nous commémorions son 450<sup>e</sup> anniversaire. Rassurez-vous, il ne s'agit pas là des conséquences d'une réforme de l'enseignement des mathématiques, mais cela tient tout simplement au fait qu'en 1537 LL.EE. de Berne fondèrent une Académie qui, en 1890, prenait le nom d'Université, à la suite notamment de la création de la Faculté de médecine qui s'est donc trouvée au centre des Fêtes du centième. Si, pour la première fois de son histoire, l'Université de Lausanne célèbre son Dies academicus hors les murs, ici au Centre hospitalier universitaire vaudois, c'est le signe évident que cette Faculté de médecine, quelque peu éloignée du nouveau site universitaire de Dorigny, fait partie intégrante de l'Université. Je remercie de leur accueil le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Philippe Pidoux, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, notre hôte, ainsi que la Direction générale du Service des hospices cantonaux et la Direction du CHUV.

La vie de l'Université est indissociable de son contexte social, économique, culturel et scientifique. Dans le cadre du centième, deux ouvrages, particulièrement remarquables, des professeurs André

Delessert, ancien recteur, et Paul-Emile Pilet, permettent de mieux comprendre les rapports du Pays de Vaud avec sa haute école, ses hautes écoles devrais-je dire, si j'associe à mes propos l'École polytechnique fédérale de Lausanne, issue de l'Université de Lausanne. Ces deux ouvrages prolongent la réflexion qui a débuté en 1987 avec les nombreuses publications éditées à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire. Réflexions essentiellement consacrées aux rapports de l'Université avec ce terroir vaudois bien particulier et qui montrent combien les habitants de ce canton sont attachés et fiers de leur Université. Les professeurs Delessert et Pilet, et tous leurs collaborateurs, méritent notre reconnaissance. Ils ont écrit non seulement une page importante de l'histoire de notre Université, mais aussi du Pays de Vaud.

Dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* du 26 mai 1891, l'éditorialiste interpellait en ces termes, au-delà des ans, l'assemblée que nous formons aujourd'hui:

«Lorsque, dans un siècle, nos successeurs célébreront le centenaire de l'Université de Lausanne, il y a lieu d'espérer qu'ils proclameront bien haut que leurs ancêtres ont eu raison de transformer, en 1890-91, la vieille Académie de 1536-37 en une Université; qu'ils ont fait une œuvre utile à tous égards, dont tout le pays a profité dans une large mesure.»

Si les sentiments que nous éprouvons aujourd'hui combient largement les espoirs exprimés voilà cent ans, nous devons constater aussi que bon nombre des enjeux fondamentaux pour l'enseignement supérieur qu'avaient cernés nos prédécesseurs n'ont rien perdu de leur actualité.

Ainsi, dans son discours du 18 mai 1891 prononcé à l'occasion des majestueuses Fêtes inaugurales de l'Université, Alexandre Maurer, dernier recteur de l'Académie et premier de la nouvelle Université de Lausanne, évoquant le temps où «les universités réunissaient les peuples chrétiens en une vaste confédération, où le savant se sentait aussi peu dépaysé dans le Quartier latin que sous les arcades de Bologne et où des philosophes comme Erasme enseignaient tour à tour à Cambridge et à Bâle», poursuivait ainsi: «Au souvenir de cette belle unité, une certaine mélancolie se

glisse dans notre âme, et nous regrettons presque le temps où se faisaient moins sentir les barrières multiples élevées tout autour de nous...»

A ces considérations, Eugène Ruffy, chef du Département de l'instruction publique et des cultes d'alors, répondait par ces vœux:

«Ne pourrait-il pas arriver que, parmi ces jeunes gens qui nous viendraient de divers pays, il se créât, par l'échange des idées et par les rapports journaliers, un courant sympathique qui les rapprochât assez les uns des autres pour qu'il s'établisse entre eux des rapports qui persisteraient au-delà de leur temps universitaire? S'il en était ainsi, ce ne serait pas seulement à la science, mais directement à l'humanité tout entière que nous aurions rendu service.»

Ainsi figuraient déjà à l'ordre du jour, il y a cent ans, ces questions de la mobilité et de la concertation qui sont, plus que jamais, au cœur de nos préoccupations académiques actuelles. Mais gardons-nous bien d'interpréter cette permanence des problématiques comme le signe d'une impuissance à relever les défis. Elle nous enseigne au contraire que, plus les buts que nous nous assignons sont élevés et vastes, plus leur réalisation devient l'objet d'une exigence toujours renouvelée et qui, plutôt que de s'éteindre, s'applique à repousser constamment les limites qu'elle s'est fixées.

Le Dies academicus me permet de présenter traditionnellement aux étudiants récipiendaires de prix ou qui seront proclamés lauréats de l'Université et aux futurs docteurs honoris causa, les vives félicitations et les vœux du gouvernement vaudois. La distinction dont vous êtes les uns et les autres l'objet témoigne de la qualité de l'enseignement dispensé à l'Université. Vous contribuez à porter la réputation et le rayonnement de notre maison bien au-delà du cercle de la seule communauté universitaire lausannoise.

Je m'adresse maintenant aux vice-recteurs afin de prendre congé de ceux qui s'en vont et saluer ceux qui prennent le relais. Enseignants et chercheurs, vous avez souhaité, après cette parenthèse administrative, reprendre vos charges professorales, ce qui est tout à votre honneur, bien que nous regrettions votre départ du Rectorat. Au cours des dernières années, vous avez eu chacun l'occasion de nous présenter et de nous faire partager, avec enthousiasme, vos

domaines de recherche respectifs. Nous comprenons votre impatience à les retrouver. Vous avez accompli un travail important:

M. Fédor Bachmann dans le secteur délicat des enseignants, de l'enseignement et de la recherche, en mettant en exergue avant tout la qualité; M. Jean-Pierre Danthine en donnant une impulsion nouvelle et dynamique au domaine des étudiants et en développant celui des relations internationales; M. Bernard Hauck dans le secteur des bâtiments et des constructions et en organisant les cours généraux publics et la formation continue. Au nom du Conseil d'Etat je vous remercie, Messieurs les vice-recteurs, des tâches que vous avez accomplies avec engagement et efficacité.

En me tournant vers les professeurs Jean-Claude Bünzli, Eric Junod et Fred Paccaud, vice-recteurs en fonction depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, je leur souhaite quatre années riches en satisfactions; ce seront des années bien remplies qui vous imposeront, notamment dans le domaine des responsabilités qui sont les vôtres, des sacrifices non négligeables.

Monsieur le Recteur Pierre Ducrey, vous demeurez à la barre et je m'en réjouis. Nos relations, où la franchise et la cordialité des rapports sont la note dominante, nous ont permis ensemble de résoudre des problèmes de multiple nature, liés au développement et à la gestion d'un établissement aussi complexe que l'Université. Certes, nous avons quelquefois des avis divergents – à vrai dire assez rarement – ce qui est normal. Mais nous sommes tous deux profondément attachés à l'institution que nous soutenons. Ces quatre dernières années, sous votre direction, ont été marquées par une profonde mutation dont les premiers signes sont apparus déjà avec le 450<sup>e</sup> anniversaire. Je retiendrai en particulier:

1) l'ouverture de l'Université, qui l'amène à quitter sa tour d'ivoire pour que ses multiples compétences soient largement mises à contribution;

2) UNIL 2000, document fondamental qui trace les lignes directrices du développement de l'Université et ses objectifs pour les prochaines années;

3) la procédure d'évaluation des membres du corps enseignant lors des renouvellements des mandats. Je souhaite qu'elle soit en-

core renforcée et qu'elle s'inscrive dans le cadre des procédures d'évaluation du personnel que met en place actuellement l'Etat de Vaud;

4) les expertises qui sont intervenues sur le fonctionnement du Rectorat, de l'administration centrale, de certaines facultés, expertises qui se poursuivent afin de doter notre Université des structures indispensables pour répondre aux exigences futures;

5) la réflexion qui s'est engagée sur la révision de la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) afin d'obtenir une meilleure participation des différents corps de l'Université. Démarche que nous soutenons.

Tels sont les quelques points de l'activité du Rectorat sortant de charge que je tenais à rappeler et qui retiendront à n'en pas douter l'attention du nouveau Rectorat et auxquels s'ajouteront d'autres problèmes qui s'annoncent comme sérieux.

A une période d'expansion continue durant près de dix ans vont succéder des années difficiles, dues à un ralentissement de l'essor économique. Au cours des cinq dernières années, le budget de l'Université a enregistré une croissance globale de 38,3%, alors que le budget de l'ensemble de mon Département a augmenté de 33,5%. Je veillerai à ce que l'Université demeure un secteur prioritaire. La situation financière des collectivités publiques s'est dégradée et elles seront contraintes à opérer des choix qui seront parfois pénibles. Les défis qui attendent le monde de l'enseignement dans son ensemble (du primaire au supérieur) seront d'une importance capitale, c'est l'avenir de notre jeunesse qui est en cause et, par voie de conséquence, celui de notre pays, de son développement, de sa place dans le monde. Le potentiel d'innovation est le facteur-clé de notre survie. Il dépend de la qualité de la recherche fondamentale, terrain nourricier des futures applications techniques.

C'est dire, Monsieur le Recteur, la tâche ardue mais stimulante qui nous attend. Dynamisme, efficacité, esprit novateur, engagement, courage, tels sont les maîtres mots des quatre prochaines années. Je sais que vous êtes un homme de décision et que vous êtes prêt à relever ces défis avec vos collègues. Soyez certain que

vous trouverez auprès du Conseil d'Etat, du Chef du Département de l'instruction publique et des cultes et de ses collaborateurs un soutien constant.

Cependant, et malgré les difficultés de l'heure, les efforts pour le développement de notre Université vont se poursuivre. Ainsi, le Grand Conseil sera appelé à se prononcer, lors de la prochaine session, sur deux importants crédits. L'un concerne la construction à Dorigny du bâtiment de la Section de chimie et de l'Institut de police scientifique et de criminologie; l'autre, la construction d'une maison pour étudiants aux Friaudes (Ecublens). Un premier crédit en faveur donc de l'enseignement et de la recherche, un second pour offrir aux étudiants quelque 250 chambres supplémentaires dès l'automne 1994, très certainement. L'effort réalisé pour le logement devra se poursuivre. Des crédits seront demandés en 1992 pour deux autres projets, les Cèdres (Lausanne) et le Marcolet (Crissier), environ 380 chambres. J'ai demandé à la Fondation Maisons pour étudiants d'intensifier ses recherches afin de trouver des solutions pour élargir l'offre de chambres en acquérant des immeubles et en participant au financement de la construction de Jeunotel. Notre objectif est d'atteindre les 1300 chambres en foyers pour la rentrée universitaire 1995/1996, afin de répondre aux attentes légitimes des étudiants et aux besoins engendrés par la mobilité sur les plans suisse et européen.

Comme je l'ai rappelé, mon prédécesseur évoquait déjà il y a cent ans la nécessité de la concertation. Actuellement, il n'est guère de discours ou de conférences dans le monde universitaire où l'on ne parle de coordination, de mise en commun des ressources. Je ne saurais donc m'y soustraire. Je me garderai bien de l'agiter comme un spectre. La coordination est devenue une nécessité. Entrée dans les mœurs, du moins en Suisse romande depuis plus de vingt ans, elle ne doit pas être considérée comme un moyen entre les mains des politiques, pour brader ou sacrifier tel ou tel secteur de l'Université ou pour menacer de sanctions ceux qui ne s'y soumettraient pas. Mais au contraire, comme un renforcement du dynamisme de nos Universités pour la création de véritables centres d'excellence. Lausanne ne dispose-t-elle pas déjà avec l'UNIL, l'EPFL, l'Institut

suisse de recherche sur le cancer, l'Institut Ludwig et le Centre de recherches Nestlé de Vers-chez-les-Blanc d'un véritable parc technologique et scientifique? Certes, la coordination n'est pas infinie. La possibilité de mise en commun des ressources connaît des limites au-delà desquelles l'on porte atteinte à la substance même des universités. Des efforts importants ont déjà été réalisés; efforts que je tiens à saluer en ma qualité de Président de la Conférence universitaire romande. Quelques grands slogans ont été lancés récemment au nom de cette coordination. Le Recteur de l'Université de Lausanne a utilisé à plusieurs reprises la formule «cinq campus un système universitaire». Le Recteur de l'Université de Genève, dans son discours du Dies, en juin 1991, a proposé la création de la «Confédération universitaire romande». La prise de conscience de la nécessité de cette coordination régionale n'est donc pas le fait uniquement des politiques. Ses chances de réussite sont étroitement liées à son caractère volontaire. Une coordination forcée n'aurait que peu de succès. Pour réussir, et les universités romandes ont déjà une longue expérience en la matière, il faut notamment dresser la liste des domaines possibles de coordination – j'insiste sur le terme possible – dans les secteurs de recherche et de spécialisations de pointe afin d'éviter la dispersion, voire le gaspillage des forces. Lors de la repourvue des chaires vacantes et la création de nouveaux enseignements, la coordination doit également intervenir. Ce problème est au centre des réflexions de la Conférence universitaire suisse. Le recensement de ces domaines de collaboration devra également faire l'objet d'analyses confiées à des experts extérieurs. Une expertise de ce type vient d'être réalisée à Lausanne (UNIL-EPFL-ISREC) pour la biologie qui débouchera sur une répartition des centres de développement de cette science entre ces trois institutions. Ce qui vient de se faire pour la biologie peut être réalisé pour d'autres secteurs aussi bien des sciences exactes que des sciences humaines. Pour la médecine, une mise en commun des ressources va intervenir dans plusieurs secteurs entre Genève et Lausanne. Lors de l'inauguration du Bâtiment de l'École de pharmacie, en septembre dernier, j'ai demandé aux autorités universitaires lausannoises d'imaginer et de réaliser avec celles de

Genève une collaboration concrète qui aille beaucoup plus loin que celle que nous connaissons, avec pour objectif, d'ici cinq ans, l'établissement d'un budget commun. Nous appelons de nos vœux la mise en place d'une politique de concertation, entre nos cinq Hautes Ecoles de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Lausanne. Conseillers d'Etat, Présidents, Recteurs, nous devons nous y employer activement; à un moment où la Confédération insiste, parfois lourdement, en agitant la menace de n'accorder sa manne qu'aux bons élèves (ou du moins à ceux qu'elle considère comme tels). Il ne faut pas oublier que les cantons supportent l'essentiel de la charge financière de leur université. Pour le canton de Vaud, le 83% de l'ensemble des dépenses universitaires de fonctionnement sont supportées par le canton. Les nouvelles dispositions de subventionnement proposées par la Confédération pourraient ramener cette proportion à 75%. La Confédération est prête à faire un effort important mais qui restera néanmoins modeste face aux charges assurées par les cantons universitaires, et les Hautes Ecoles doivent impérativement prendre l'initiative, agir avant que l'Etat central ne leur dicte leur conduite. Le succès est lié en particulier à une meilleure concertation qui nous permettra d'aborder avec confiance les questions universitaires aux plans national et européen où l'interventionnisme risque d'être encore plus menaçant. Sachons tirer profit de notre expérience, de notre spécificité, pour adapter nos universités à l'évolution du monde et de la société.

Tel est le souhait que je formule pour notre Alma mater au moment où s'ouvre sa 455<sup>e</sup> année académique.

# Discours de M. Pierre Ducrey

recteur de l'Université

Mesdames et Messieurs,

Pour la première fois de son histoire, l'Université de Lausanne célèbre son *Dies academicus* dans l'enceinte de l'hôpital universitaire. S'agit-il là d'une idée saugrenue? L'Université aurait-elle besoin de soins intensifs, que le site de Dorigny ne serait plus en mesure de lui offrir? Frappés par la sinistrose que tout le monde dénonce, l'Université vaudoise chercherait-elle un dernier refuge auprès de ses professeurs de médecine?

Non, et, au cas où nous devrions rassurer nos autorités tutélaires, nous dirons ici que notre Université se porte bien. Nous disposons d'un beau TSOL tout neuf, d'un bâtiment de l'Ecole de pharmacie encore plus neuf et, si notre budget nous donne quelques soucis, il n'empêchera pas en 1992 notre Haute Ecole de fonctionner, à condition, bien sûr, que le Grand Conseil ne soit pas trop dur avec nous.

Le Rectorat a estimé opportun de proposer au président du Sénat d'organiser le *Dies academicus* au CHUV pour les trois raisons suivantes:

La première tient à un anniversaire. Nous avons célébré durant l'année académique 1990/1991 le centième anniversaire de la transformation de l'Académie en Université. Diverses manifestations (colloques, concerts, expositions, plantation de la vigne du centième anniversaire) ont marqué le souvenir de cet événement. Mais si l'Académie de Lausanne, âgée aujourd'hui de 454 ans, est devenue université complète, c'est à sa Faculté de médecine qu'elle le doit. Nous sommes réunis ici pour rendre hommage à la Faculté de médecine de notre Université et lui apporter nos vœux les plus chaleureux à l'aube de son second centenaire.

La seconde raison vise à rappeler que Dorigny n'est pas toute l'Université. Certes, nous nous plaisons à répéter que le transfert de l'Université et de l'École polytechnique fédérale dans le site de Dorigny-Ecublens est un fait majeur de la vie intellectuelle lémanique. L'UNIL et l'EPFL forment aujourd'hui un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche de pointe dont la portée n'est ni purement lausannoise, ni seulement vaudoise, mais romande, nationale et internationale.

L'UNIL dispose aussi des richesses de sa Faculté de médecine, localisées principalement dans les hauts de la ville, ici au CHUV, à l'ouest de l'avenue du Bugnon, à l'avenue de France, à Cery et, nous ne l'oublions jamais, à Epalinges, où se trouve notre Institut de biochimie, dont le nouveau bâtiment sera inauguré au printemps prochain, dans le voisinage immédiat de l'ISREC.

La troisième raison de cette célébration du Dies au CHUV est, à notre avis, de beaucoup la plus importante. Notre présence ici n'est possible que parce que l'hôpital de Lausanne, avec les instituts et les services qui lui sont associés, est aussi le centre hospitalier du canton de Vaud. A ce titre, il possède sur les autres hôpitaux du canton un avantage unique: il est un hôpital universitaire. En termes imagés, nous sommes ici pour illustrer et symboliser le U du CHUV.

En quoi la présence de cette seule lettre U est-elle capable de modifier la vocation et l'existence de l'hôpital cantonal vaudois? U signifie Université, donc enseignement et recherche. C'est ici que sont formés les futurs médecins, non seulement durant leurs études proprement dites, mais aussi durant leurs stages, ces périodes qui transforment un diplômé frais émoulu en un médecin capable d'affronter seul les aléas de la pratique médicale ou de poursuivre une carrière universitaire.

Cette vocation de formation, qui caractérise les hôpitaux universitaires, a pour conséquence la multiplication des postes, et donc un coût supplémentaire non négligeable. A la formation générale des candidats médecins, en soi lourde, vient s'ajouter en effet la pratique de la médecine de pointe, pour laquelle l'hôpital universitaire emploie une foule de collaborateurs.

Qui dit Université dit aussi recherche. La recherche n'est pas un luxe, une activité que les universitaires pratiquent en quelque sorte en plus de leurs activités normales. La recherche fait partie de la mission fondamentale de l'Université, dont la tâche consiste à créer et à diffuser le savoir. La recherche nourrit l'enseignement, elle pousse les chercheurs à se surpasser, à faire reculer toujours davantage les limites du savoir. Le CHUV est l'un des plus importants, sinon le plus important centre de recherche du canton.

Terminons par un rappel: le CHUV compte un très grand nombre de collaborateurs, dont de nombreux médecins, cliniciens, chercheurs, enseignants, médecins en formation. Quelques-uns de ces médecins portent le titre de professeur. Or seule l'Université possède la capacité de proposer au Conseil d'Etat des candidats au titre de professeur. Elle est donc «incontournable», comme on dit aujourd'hui. C'est aussi pour rappeler cette réalité à l'occasion des 100 ans de notre Faculté que nous sommes ici. Tous nos vœux, Mesdames et Messieurs les professeurs de médecine, tous nos vœux, Mesdames et Messieurs les membres du corps intermédiaire de la Faculté de médecine, Mesdames et Messieurs les membres du corps administratif et technique, Mesdames et Messieurs les étudiantes et les étudiants. Que vive notre Faculté de médecine dans sa localisation des hauts de la Ville de Lausanne!

## Exposé de Fred Paccaud

vice-recteur, professeur à la Faculté de médecine,  
directeur de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive

### *Comment les sociétés survivent-elles aux épidémies?*

Mil deux cent nonante-et-un peut être l'objet d'une autre commémoration que celle à laquelle les Suisses pensent habituellement. Pendant que quelques montagnards séditieux convenaient d'une alliance d'une surprenante pérennité, un amiral génois infligeait une lourde défaite aux armées marocaines. Entre autres conséquences, cette victoire militaire ouvrit le détroit de Gibraltar aux bateaux chrétiens, rétablissant ainsi une route rapide entre la Méditerranée et l'Europe du Nord.

Cette route permit l'expansion commerciale en Europe. Elle devait aussi contribuer, quelques années plus tard, à une affaire moins heureuse. En 1346, une armée mongole dut lever le siège de la ville de Caffa, en Crimée, à cause d'une épidémie de peste qui décimait ses rangs. La ville fut sauvée des Mongols, mais pas de la peste. De Crimée, l'épidémie se répandit dans les ports méditerranéens et, par le détroit de Gibraltar notamment, investit rapidement toute l'Europe: trois ans plus tard, elle atteignait l'Ecosse en 1349, puis la Suède en 1350.

La peste noire du quatorzième siècle fut un événement formidable par ses conséquences démographiques immédiates: on pense que le quart ou le tiers de la population européenne disparut en dix ans. Elle marque aussi une modification de l'aire d'extension de la peste épidémique, qui aura des conséquences sanitaires à long terme. La nouveauté, dans la peste du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est qu'elle fut l'écho à la fois lointain et simultané d'une épidémie qui ravageait l'Extrême-Orient. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, la décomposition de

l'empire mongol de Kubilai s'accompagna de nombreux troubles militaires qui firent sortir la peste de sa zone d'endémie du pied de l'Himalaya. Les épidémies se succédèrent dès 1330 en Chine, puis arrivèrent en Inde et, enfin, en Europe. Cette dernière constituait ainsi l'extrémité occidentale d'une chaîne pandémique reliant, en quelques dizaines d'années, toutes les communautés humaines ayant des relations militaires ou commerciales. Et si la route maritime que Christophe Colomb établira 150 ans plus tard entre l'Europe et l'Amérique avait existé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nul doute que les empires amérindiens auraient aussi profité du bacille pesteux. Ils ne perdaient d'ailleurs rien pour attendre: ils seront, le moment venu, décimés par d'autres épidémies comme la variole.

La mondialisation de la peste épidémique supposait l'existence d'un réseau dense de communications entre des communautés aussi éloignées que la Chine et l'Europe, permettant la circulation physique du bacille. Cette circulation n'est pas assurée par les malades. En effet, si la peste est hautement contagieuse entre les hommes, l'évolution rapide de l'infection vers la mort limite le rôle de cette transmission. Pour déclencher et entretenir une peste épidémique, le bacille pesteux doit bénéficier d'un environnement animal adéquat. Cet environnement réunit au moins trois éléments: l'infestation de rongeurs sauvages, la pullulation de rats domestiques et un contact étroit entre rongeurs sauvages et domestiques. C'est alors que la puce, parasite habituel des rongeurs, peut servir de vecteur du bacille entre les rongeurs, puis entre les rongeurs et les hommes.

La coïncidence temporelle de ces trois éléments est exceptionnelle, si bien que les épidémies de peste ont en somme été rares. C'est cette coïncidence qui s'est cependant réalisée au XIV<sup>e</sup> siècle: les rats domestiques, contaminés en Chine et transportés par les militaires et les marchands, infestèrent progressivement les rongeurs de toute l'Asie. Arrivé en Europe, le bacille trouvera un continent fortement urbanisé, c'est-à-dire un continent où pullulaient les rats domestiques. Cette pullulation explique la brutalité de l'épidémie de 1347. D'autre part, le réservoir sauvage constitué entre l'Asie et l'Europe devait assurer la récurrence des épidémies durant quatre

siècles: la dernière grande épidémie européenne survint en effet à Marseille en 1720.

Ce mécanisme a été élucidé, à la fin du siècle passé, à la faveur de nouvelles flambées épidémiques qui éclatèrent en Chine. Elles firent souffler un vent de panique: on en savait assez sur le rôle des communications pour comprendre que l'intensité des rapports marchands et la rapidité de la marine à vapeur assureraient un désastre. Un effort de recherche considérable fut entrepris; il conduisit à la découverte du bacille pesteux et du rôle des rongeurs et de leurs puces. Ces découvertes permirent de rationaliser une partie des méthodes empiriques employées depuis longtemps et de proposer de nouvelles mesures de surveillance épidémiologique et sanitaire.

Pourquoi parler, aujourd'hui encore, de la peste? En quoi cette épidémie peut-elle nous concerner, autrement que pour évoquer un moyen âge pittoresque ou un thème littéraire, ou encore pour rappeler que les étudiants en médecine doivent leur surnom de carabin aux charrettes de cadavres qu'en temps d'épidémie leurs prédécesseurs conduisaient vers les fosses communes? Parler de la peste épidémique relève d'une double actualité, que je voudrais développer ici.

La première raison de s'intéresser à la peste est qu'il s'agit, justement, d'une épidémie maîtrisée. Entendons-nous: la peste n'a pas disparu, et plusieurs centaines de cas surviennent chaque année, à la faveur de contaminations animales ou chez le personnel soignant. Ces cas de peste, d'ailleurs guérissables pour autant que le diagnostic et le traitement antibiotique soient réalisés rapidement, sont des cas sporadiques qui ne constituent pas une épidémie. Car c'est bien la dynamique de la peste épidémique qui est aujourd'hui maîtrisée.

L'apprentissage de cette maîtrise a été long, marqué par l'utilisation judicieuse d'observations empiriques. Ainsi, il est probable que les robes et les masques dont se paraient au moyen âge les médecins durant les épidémies les protégeaient efficacement contre les morsures de puces et les postillons des pestiférés. De même, le système de la quarantaine, instauré au quatorzième siècle: le terme renvoie au délai de quarante jours pendant lequel le débarquement

des bateaux suspects était interdit. Ce délai était suffisant pour permettre l'apparition éventuelle de cas de peste humaine sur le bateau.

Ce long apprentissage aboutit, il y a moins de cent ans, à l'éucidation biomédicale de la peste, comme maladie bactérienne et comme épidémie. Alexandre Yersin, dont la dédicace d'un auditoire voisin honore la mémoire, devait identifier le bacille responsable en 1894, alors que d'autres chercheurs mettaient en évidence vers 1920 le cycle animal et l'ensemble des mécanismes épidémiques de la peste.

Que la peste ait pu être maîtrisée mérite d'être rappelé en cette fin de vingtième siècle accablée par la pandémie du sida. Il ne s'agit pas de nous rassurer par une sorte de pensée analogique. Cela doit plutôt rappeler que les épidémies ne sont pas marquées du sceau de la fatalité ou de la punition, mais qu'elles sont accessibles à l'intervention rationnelle des hommes.

Cela doit aussi rappeler qu'orienter les hommes vers la raison et l'analyse est un effort toujours difficile et toujours actuel. Parce que les épidémies ont une visibilité sociale immédiate, elles suscitent des réactions sociales massives. Il s'agit parfois de phénomènes de solidarité sans équivalent en l'absence d'épidémies, mais aussi, souvent, de réaction d'exclusion, de discrimination à l'égard de groupes suspects, de xénophobie au prétexte sanitaire: la syphilis était napolitaine en France et française à Pavie, tout comme la grippe est volontiers espagnole ou asiatique en Europe centrale. Cette confusion entre l'arrivée d'une épidémie et la responsabilité étrangère est une tentation permanente. Il est frappant de constater que l'épidémie du sida a provoqué un florilège de théories militaires ou extraterrestres ou, en général, obscurantistes et paranoïaques. Ce florilège n'est pas différent, en substance, de ceux provoqués par les grandes épidémies du passé.

Une deuxième raison de s'intéresser à la peste épidémique est de mettre en évidence la nature des interventions qui ont permis de la contrôler. Quelle que soit l'épidémie, les techniques de contrôle et d'élimination peuvent être regroupées en trois catégories. La première diminue le nombre d'individus susceptibles d'attraper la

maladie, la deuxième diminue le nombre d'individus infectés, et la troisième technique interrompt la transmission du germe.

Diminuer le nombre d'individus susceptibles peut s'obtenir par la vaccination, qui est l'acquis le plus spectaculaire de la médecine préventive: elle a permis, entre autres, l'élimination de certaines épidémies comme la variole et, bientôt, celle de la poliomyélite. Les vaccins efficaces ne sont cependant pas toujours disponibles ou facilement utilisables pour toutes les maladies: c'est le cas de la peste.

Le deuxième groupe de techniques vise la suppression de la source infectieuse; cela s'obtient, par exemple, en traitant précocement les malades atteints ou, dans le cas de la peste, en faisant disparaître le réservoir animal sauvage du bacille. Cette dernière option est techniquement impossible, moins encore aujourd'hui qu'hier: au vingtième siècle, le réservoir bacillaire de la peste est omniprésent: dans cinq continents, en effet, plus de 200 espèces de rongeurs sauvages sont infestées par la peste sylvatique, assurant au bacille un domaine inexpugnable.

Lorsqu'on ne peut pas diminuer le nombre d'individus susceptibles, ni supprimer la source infectieuse, il reste alors le dernier groupe de techniques, celles qui interrompent physiquement la transmission du germe. L'omniprésence du bacille pesteux dans l'environnement impose de gérer sa circulation pour le maintenir en dehors des communautés humaines. Cette gestion est obtenue par l'élimination des rats domestiques pour empêcher leur pullulation: celle-ci est en effet le maillon de la chaîne épidémique le plus facilement accessible à l'homme. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, la dératisation des bateaux, des entrepôts de marchandises et, en général, des communautés humaines est la mesure de police sanitaire nécessaire et suffisante permettant de prévenir la peste épidémique.

La peste démontre ainsi qu'une épidémie peut être contrôlée, en l'absence de vaccin et de traitement, en interrompant la transmission du germe. C'est le cas de nombreuses autres épidémies: le sida est l'exemple contemporain qui s'impose.

Comme maladie, le sida n'a rien à voir avec la peste: c'est une maladie faiblement contagieuse, évoluant lentement, sans réservoir

animal. Le potentiel épidémiogène du sida vient de la longue durée entre le moment de l'infection et celui du décès, pendant laquelle la personne infectée est contagieuse: ainsi le réservoir épidémique du virus est constitué par les individus infectés.

Ce rôle de réservoir n'est pas uniformément distribué au sein de la société, et les différentes sociétés ont produit des groupes sociaux servant de réservoir, également différents. Ainsi, sur la côte Ouest des Etats-Unis et en Europe du Nord, l'origine de l'épidémie de sida a été fortement liée à la transformation de pratiques au sein de certaines communautés homosexuelles, en particulier dans le cadre des mouvements «gay»: l'augmentation du nombre de partenaires accélérât la transmission vénérienne du virus et assurât sa diffusion.

Dans d'autres pays, comme ceux de l'Europe du Sud, la coutume sociale n'a pas permis un développement similaire du mouvement «gay»: c'est pourquoi, dans ces pays, l'épidémie a été d'emblée liée à la toxicomanie par injection intraveineuse, et c'est ce groupe de population qui a constitué le réservoir initial de l'épidémie.

En Afrique subsaharienne, enfin, le réservoir du virus du sida s'est constitué presque exclusivement grâce à la transmission hétérosexuelle: l'urbanisation rapide de l'Afrique a été accompagnée par le développement de la prostitution et par celui des transports, en particulier des transports routiers. La combinaison de ces deux éléments a assuré une infestation massive de la population générale. L'ampleur de cette contamination est d'ailleurs sans commune mesure avec celle que nous connaissons en Europe et fait craindre pour l'Afrique des effets démographiques perceptibles dans vingt ans.

Quel que soit le réservoir, la seule façon de combattre le sida épidémique est d'interrompre la transmission du virus. L'utilisation du préservatif, l'échange de seringues pour les toxicomanes, le contrôle des banques de sang sont trois mesures d'urgences épidémiologiques. Parce qu'elles sont les seules capables de contenir l'expansion pandémique du sida en attendant un hypothétique vaccin, ces mesures doivent faire l'objet d'une promotion active, sou-

tenue non seulement par les organismes de santé publique, mais par l'ensemble de la communauté.

Les mesures de contrôle de l'épidémie de sida, en particulier celles liées à la sexualité et à la toxicomanie, sont des mesures de nature sociale. Elles visent à modifier les connaissances, les attitudes et les comportements façonnés par la coutume sociale; dans ce sens, ces mesures sont similaires à la dératisation qui, elle aussi, intervient dans la vie de la cité avec un appareil éducatif et réglementaire concernant le commerce des biens, la gestion des déchets et des égouts, l'hygiène des ménages privés.

Ces interventions sociales sont indispensables parce que la peste comme le sida sont des épidémies générées et dynamisées par des transformations sociales. Ces interventions sont efficaces parce qu'elles s'adressent à un élément précis de la mécanique sociale à l'origine de l'épidémie.

La partie de la médecine qui propose les interventions sociales destinées à prévenir le développement d'une épidémie, en se fondant sur les connaissances biomédicales, s'appelle, justement, médecine sociale et préventive. Son objectif n'est pas de faire disparaître les maladies, mais d'agir sur les éléments de la vie communautaire qui sont responsables de la transformation de maladies sporadiques en épidémies.

Le rôle de la médecine sociale et préventive est appelé à croître parce que ce siècle est celui de tous les dangers épidémiques. On relèvera deux raisons parmi d'autres. La première est liée à l'urbanisation et aux communications; leur développement, qui a fait le lit de la pandémie pesteuse du XIV<sup>e</sup> siècle, s'est évidemment poursuivi et accéléré jusqu'à aujourd'hui. Et si la peste a mis vingt ans pour traverser les steppes de l'Asie au rythme des caravanes de marchands et des armées à cheval, le virus du sida peut se déplacer en avion. Notre époque réunit, plus que jamais, les conditions objectives permettant la réalisation de configurations épidémiques ou pandémiques explosives.

La seconde raison est que ces configurations épidémiques concernent d'autres pathologies que celles causées par les germes infectieux. Ceux-ci forment en fait une classe particulière d'agents

présents dans l'environnement et provoquant une maladie. Ces agents, qu'on appelle facteurs de risques, peuvent être absorbés dans l'alimentation, subis dans le milieu professionnel, administrés comme médicaments ou fumés comme cigarettes. Ils se diffusent selon une logique similaire à celle des germes infectieux: car ce sont les interactions humaines, au sein des communautés et entre les communautés, qui permettent la diffusion des styles de vie éventuellement vecteurs d'agents pathogènes. Par conséquent, les maladies que ces facteurs de risque provoquent ou favorisent peuvent évoluer d'une façon similaire à celle d'une épidémie.

C'est pourquoi, depuis un siècle, l'étude des épidémies englobe indifféremment les maladies infectieuses et non infectieuses, comme les maladies cardio-vasculaires ou les cancers. En recherchant systématiquement les facteurs de risque des maladies, la médecine sociale et préventive poursuit une mission ancienne: proposer les mesures rationnelles permettant à nos sociétés de survivre aux dangers épidémiques. Cette mission est toujours renouvelée parce que les interactions entre les hommes et les facteurs de risques changent constamment, générant une infinité de configurations pathogènes, évoluant parfois en épidémies. Ainsi, puisqu'il est illusoire de vouloir prévenir la réalisation de toutes ces configurations, il faut qu'une réponse sociale adéquate soit chaque fois identifiée pour contrôler ou éviter les menaces d'épidémies, actuelles ou à venir.

# Collation des doctorats honoris causa

## M. Jean-Philippe Lévy

présenté par M. Pierre-Robert Gilliéron,  
doyen de la Faculté de droit

L'hommage rendu au Professeur Jean-Philippe Lévy se situe dans la pure tradition de l'enseignement du droit à l'Académie de Lausanne. La première chaire inaugurée par Jean Barbeyrac, le 19 mars 1711, n'était-elle pas affectée au droit civil romain et à l'histoire? Et la leçon inaugurale prononcée à cette occasion par le célèbre jusnaturaliste français n'était-elle pas consacrée à la dignité et l'utilité du droit et de l'histoire ainsi qu'à l'amicale liaison de ces deux disciplines (*oratio inauguralis de dignitate et utilitate juris ac historiarum et utriusque disciplinæ amica conjunctione*)? Cette liaison, mieux cette symbiose de l'histoire et du droit, du passé et du présent est en effet réalisée pleinement en la personne du Docteur que nous voulons honorer.

Ses recherches et ses publications s'orientent autour de quatre axes principaux:

1. Le droit romain et, de manière plus générale, ceux de l'antiquité, car Jean-Philippe Lévy est d'abord romaniste comme l'atteste le titre de sa thèse parue en 1937: *Les impenses dotales en droit romain classique*, et de nombreux articles de droit privé romain.

2. Le droit des preuves puisqu'il publie deux ans seulement après sa thèse, une remarquable étude consacrée à la hiérarchie des preuves dans le droit savant du moyen âge, qui lui assure d'emblée la notoriété si précieuse puisqu'elle dispense de la preuve (*notoria non egent probatione*). Cet ouvrage magistral sera complété par de nombreuses études consacrées aux preuves dans le droit romain, le

droit savant et jusqu'au droit moderne, en particulier son rapport de synthèse dans les Recueils Jean Bodin sur L'évolution de la preuve des origines à nos jours.

3. L'évolution du droit privé, principalement de la propriété, auquel il consacre un autre livre en 1972, et de la famille, de l'Antiquité au Code Napoléon.

4. L'économie enfin aussi bien dans l'Antiquité, son ouvrage sur ce thème ayant déjà connu deux éditions, que de nos jours, puisqu'il est un spécialiste reconnu des problèmes d'indexation et d'échelles mobiles et collabore régulièrement à ce titre à la Semaine Juridique.

A côté de cette œuvre écrite si vaste et si diverse, le Professeur Lévy a mené une carrière exemplaire d'enseignant en droit et en histoire à l'image de son compatriote Barbeyrac. Reçu premier à l'agrégation au lendemain de la guerre de 1945, il enseigne d'abord à Rennes jusqu'en 1954, puis à Paris où il occupe en particulier le poste de Directeur de l'Institut de droit romain et joue un rôle très actif comme Secrétaire général de la Société d'histoire du droit de 1963 à 1979. Le 29 mai 1986 il ouvre les Journées Internationales d'histoire du droit de Lausanne, consacrées aux sûretés réelles, par un exposé de synthèse magistral. L'année suivante, il développe et publie ce rapport sous ce titre combien révélateur de sa modestie: «Coup d'œil historique d'ensemble sur les sûretés réelles». Du droit néobabylonien au droit contemporain, en passant par ceux de la Grèce, de l'Égypte et de Rome, il allie les connaissances encyclopédiques à la lucidité de la réflexion et à la clarté de l'exposé.

En décernant au Professeur Jean-Philippe Lévy le titre de Docteur honoris causa, c'est non seulement à sa personnalité attachante, mais à la culture juridique classique, aujourd'hui si menacée par la spécialisation, la fragmentation et l'utilitarisme du droit, que l'Université de Lausanne entend rendre hommage.

#### LAUDATIO:

*Au juriste et à l'historien du droit qui, en alliant les connaissances les plus larges à la profondeur de la réflexion, illustre à la perfection la culture juridique classique.*

## M. Jean Rousset

présenté par M. Claude Bérard,  
doyen de la Faculté des lettres

Voici comment le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse, édition de 1985, présente cette personnalité:

ROUSSET (Jean): critique littéraire suisse de langue française (Genève. 1910). Il s'attache, dès *La Littérature de l'Age baroque en France* (1953), à une critique interprétative. *Forme et signification* (1962) confirme la méthode en élargissant la question de l'apparence esthétique, déjà examinée à propos du baroque. La mise au jour de la structure de l'œuvre ne se distingue pas d'une enquête existentielle à travers l'analyse du problème du sujet dans la création littéraire (*L'Intérieur et l'extérieur*, 1968; *Narcisse romancier*, 1973). Il s'est aussi intéressé au *Mythe de Don Juan* (1978).

Cette présentation, significative par l'importance qu'elle reconnaît à l'œuvre (cinq ouvrages nommés), est tout à fait pertinente; elle situe les recherches du critique au carrefour de débats qui ont occupé les sciences humaines et les disciplines du texte durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dans sa concision, elle ne peut développer le rôle joué par les travaux de Rousset, leur caractère novateur et leur influence considérable dans les études de lettres. Ces travaux, dont la qualité est reconnue par la communauté internationale des chercheurs dans les disciplines littéraires, font partie des bibliographies de base de nos études. Certains de ses ouvrages et certaines de ses analyses sont passés dans le public cultivé et constituent maintenant le bien commun de la tradition de langue française.

Le nom de Jean Rousset est particulièrement attaché à deux domaines. D'abord, le XVII<sup>e</sup> siècle, dont il a permis de revisiter

toute une région oubliée ou sous-estimée. Il est un des pionniers de la redécouverte moderne de l'imaginaire et de la spiritualité baroques, à travers ses analyses de la poésie et du théâtre de la première moitié du siècle. Il a su dans cette exploration tirer parti d'une vaste culture, en montrant les relations entre les arts (peinture, architecture) et entre les œuvres plastiques, les textes littéraires et le sentiment religieux. C'est par là que son approche du baroque s'apparente à l'histoire des mentalités et à l'histoire des représentations, tout autant qu'à l'analyse thématique, devenue classique dans la méthodologie littéraire. Son second domaine de prédilection est le roman, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Pratiquant une démarche toute de rigueur et de nuances, il a su montrer les constantes d'une longue tradition romanesque, tirer parti de l'ancien pour éclairer les productions les plus modernes, et enrichir ainsi notre compréhension d'œuvres allant de Scarron à Robbe-Grillet, de Madame de La Fayette à Butor, de Prévost et Laclos à Balzac, Proust, Claude Simon ou Ramuz. Dans ces recherches, les propositions théoriques ont été elles aussi très remarquées, et ont fait école, soit dans les grandes discussions sur la forme et la structure qui ont animé les années 70, notamment dans sa contribution au Colloque de Cerisy de 1968 (*Les Chemins actuels de la critique*), soit dans les problèmes de typologie et d'analyse narrative, où son œuvre occupe une place de choix. Tenu pour un des représentants les plus éminents de la critique moderne, à la fois dans son orientation thématique et dans ses avancées théoriques, Jean Rousset honore la tradition des études littéraires en Suisse.

Mais on ne peut présenter ce chercheur et ce savant sans évoquer la manière exemplaire dont il a exercé le métier universitaire. Professeur admirable autant par sa rigueur intellectuelle et son honnêteté scientifique que par son ouverture et ses qualités d'écoute, Jean Rousset a formé de nombreux élèves, dont plusieurs sont aujourd'hui professeurs dans les universités suisses et étrangères, et lui vouent la plus vive estime. En lui décernant le titre de Docteur honoris causa, l'Université de Lausanne rend hommage à une personnalité qui incarne cet idéal humaniste qu'on recherche aujourd'hui avec tant de peine, semble-t-il, et qui constitue en effet

un des buts les plus élevés qu'on puisse proposer à la communauté académique.

LAUDATIO:

*Pour son œuvre dans la redécouverte de la poésie et du théâtre baroques français, dans l'étude du roman moderne et dans la réflexion sur la littérature et la critique. Pour sa carrière professorale exemplaire.*

un des buts les plus élevés qu'on puisse proposer à la communauté académique.

LAUDATIO:

*Pour son œuvre dans la redécouverte de la poésie et du théâtre baroques français, dans l'étude du roman moderne et dans la réflexion sur la littérature et la critique. Pour sa carrière professorale exemplaire.*

# M. Henri Mintzberg

présenté par M. Olivier Blanc,  
doyen de l'Ecole des hautes études commerciales

Le Professeur Henri Mintzberg, d'origine canadienne, est né le 2 septembre 1939. Porteur d'un Master of Science du Massachusetts Institute of Technology, il a obtenu un Ph.D. à la Sloan School of Management M.I.T., en 1968. Sa thèse intitulée: «The Manager at Work» a été largement commentée et prise en exemple dans le monde économique et des affaires.

Le Professeur Mintzberg a consacré toute sa carrière à l'analyse scientifique et empirique du fonctionnement des entreprises. Ses ouvrages, de réputation mondiale, traitent de la théorie des organisations au sens large et de leur stratégie de développement. Par une étude systématique et étendue à un vaste ensemble d'organisations, Henri Mintzberg a fourni une typologie opérationnelle et synthétique des entreprises et un modèle des processus décisionnels, qui fait autorité, considéré qu'il est comme un paradigme de base des processus des décisions individuelles.

Par une analyse minutieuse du comportement des cadres dans l'entreprise, Henri Mintzberg a aussi remis en question les approches fondées sur les explications rationnelles pour mettre en évidence l'importance de l'intuition et de la créativité comme facteurs essentiels de la performance dans les processus de décision.

Enfin, parmi les chercheurs et les auteurs ayant étudié les organisations, Henri Mintzberg est l'un des rares à s'être attaché aux aspects culturels, éthiques et politiques. En fin connaisseur des cultures du Japon, du continent européen et du nouveau monde, il a toujours interprété les résultats de ses travaux d'analyse dans l'environnement des organisations étudiées.

Le titre de Docteur honoris causa que notre Université confère aujourd'hui au Professeur Henri Mintzberg est un témoignage de notre haute estime et de notre reconnaissance pour ses travaux scientifiques sur les théories du management, la stratégie d'entreprise et pour son apport déterminant dans une meilleure connaissance des processus de décision, des structures et des systèmes d'information des entreprises et des organisations.

**LAUDATIO:**

*Au chercheur qui a renforcé les bases scientifiques de la théorie des organisations et a fourni des synthèses originales pour une gestion rigoureuse et interdisciplinaire des entreprises.*

## M. Gerhard Giebisch

présenté par M. Jean-Jacques Livio,  
doyen de la Faculté de médecine

Le choix de la Faculté de médecine pour le Professeur G. Giebisch se fonde sur trois raisons au moins: sa haute réputation scientifique, ses rapports privilégiés avec la Faculté de médecine de Lausanne, notamment avec l'Institut de Pharmacologie et de Toxicologie, et enfin sur les qualités personnelles du Professeur G. Giebisch.

Formé à Vienne, puis travaillant à l'Université de Cornell, ensuite à celle de Yale, le Professeur G. Giebisch est sans aucun doute l'un des représentants les plus éminents de la physiologie contemporaine dans les domaines qui sont les siens, à savoir les mécanismes de fonctionnement du rein dans des conditions normales et pathologiques, les mécanismes cellulaires et subcellulaires par lesquels ont lieu les transports d'eau et d'électrolytes à travers les épithéliums tubulaires. Le premier, vers le milieu des années 60, il caractérisa, grâce à la technique des microponctions tubulaires rénales, les mouvements de potassium à travers les épithéliums rénaux. Dès lors, l'activité de recherche du Professeur G. Giebisch ne cessa de s'étendre à différents domaines de la régulation rénale hydro-électrolytique et acido-basique à l'aide de techniques de plus en plus élaborées, dont la biologie cellulaire et moléculaire.

En 1967, le Professeur G. Giebisch fit halte pour la première fois à Lausanne, rendant visite au Professeur G. Peters qui, avec Mme F. Roch-Ramel, avait lancé depuis peu un groupe de recherche utilisant des techniques de microponctions rénales. Ce premier contact ouvrit la voie à des échanges qui allaient se poursuivre jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs membres de l'Institut de Pharmacologie et de Toxicologie se rendirent à Cornell, puis à Yale pour y appro-

fondir leurs connaissances. En 1974-1975, le Professeur G. Giebisch, au bénéfice d'un congé sabbatique, occupa la chaire d'honneur de l'Université de Lausanne. Les liens entre le Professeur G. Giebisch et Lausanne sont donc profonds et durables.

Plusieurs membres de notre Faculté ont pu apprécier la qualité des contacts personnels que l'on peut établir avec le Professeur G. Giebisch: ouvert et généreux, il est de ceux qui sont constamment à la recherche de collaborations entre chercheurs de différents pays et continents. Collaborateurs d'Amérique du Sud, du Japon, Européens de toutes nationalités et d'ailleurs encore se croisent sans discontinuer dans son laboratoire, mais il est resté profondément attaché à l'Europe.

Ce sont les raisons pour lesquelles la Faculté de médecine est heureuse de pouvoir exprimer sa reconnaissance au Professeur G. Giebisch en le proposant aujourd'hui pour le grade de Docteur honoris causa en médecine de l'Université de Lausanne.

#### LAUDATIO:

*Au physiologiste et médecin, pour son rôle dans le développement de la néphrologie expérimentale et pour son engagement en faveur des collaborations scientifiques internationales.*

## M. Jean-Paul Tillement

présenté par M. Claude Joseph,  
doyen de la Faculté des sciences

Né en 1938, le Professeur Jean-Paul Tillement est issu d'une famille dont les racines plongent profondément dans le passé de la Lorraine. Cette terre de confluence culturelle va le marquer de manière indélébile et contribuer à faire de lui cet Européen convaincu, ce grand ami de la Suisse, ce passionné d'histoire, ce croyant engagé que nous accueillons aujourd'hui.

Mais si l'Ecole de Pharmacie et la Faculté des Sciences ont l'honneur de présenter le Professeur Tillement, ce n'est pas tant pour ses qualités humaines, si grandes soient-elles, que pour ses mérites scientifiques. Pharmacien, licencié ès sciences, Docteur en médecine, notre collègue se révèle très vite comme un ardent partisan de la pluridisciplinarité et poursuit une carrière hospitalo-universitaire où il donne la mesure de son dévouement aux malades et de ses qualités d'enseignant et de chercheur. Nommé professeur titulaire de pharmacologie à la Faculté de médecine de Paris XII, il y dirige depuis une décennie une équipe extraordinairement soudée et motivée. Dire que cette équipe est mondialement connue est sans doute superflu, car le Professeur Tillement ne serait pas ici aujourd'hui s'il en allait autrement. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est le travail de synthèse intellectuelle et de conceptualisation qu'il poursuit avec passion.

### LAUDATIO:

*Au pharmacien et médecin qui, avec modestie et humanisme, a apporté une contribution majeure aux sciences pharmaceutiques.*

## Paroles de remerciements de M. Jean-Paul Tillement

Mesdames et Messieurs,

C'est une mission bien agréable qui m'échoit aujourd'hui, celle d'être devant vous le porte-parole des lauréats de votre Université. Mes premiers mots seront pour vous dire notre reconnaissance et notre fierté. La distinction que vous nous offrez est un honneur rare et envié auquel nous sommes particulièrement sensibles et dont nous mesurons toute l'importance.

Nous avons tous établi avec votre Institution différentes formes de collaboration, des cours, des programmes de recherche, des échanges d'étudiants, des thèses. Nous avons pu aussi nouer quelques solides liens d'amitié. Votre décision d'aujourd'hui non seulement les rend publiques mais montre l'intérêt que votre Université y attache. Soyez sûrs que nous en sommes profondément heureux et que nous sommes conscients de la continuité qu'elle implique pour l'avenir.

Mais il est juste de souligner que si aujourd'hui nous sommes personnellement honorés, ce sont aussi nos collaborateurs qui sont distingués. Sans eux, aucune action n'aurait été véritablement possible. Permettez-moi donc de les associer à votre choix.

Peut-être n'est-il pas inutile de vous dire en quelques mots pourquoi nous apprécions tout particulièrement la collaboration avec l'Université de Lausanne. Vous me pardonnez d'utiliser pour cela mon expérience personnelle. Ma discipline, la pharmacologie, est un centre de convergence où de nombreuses spécialités doivent s'unir avec un seul but: mieux soigner. Cela veut dire poser un diagnostic clair, s'attacher à définir des objectifs thérapeutiques précis,

mieux utiliser les médicaments existants, comprendre leurs mécanismes d'action et enfin susciter la découverte de molécules nouvelles. Ces derniers buts sont partagés avec nos amis de l'Ecole de pharmacie. Dès notre première rencontre avec le Professeur Bernard Testa, nous avons constaté que nous avions des analyses identiques et une complémentarité de moyens, pour lui la disposition des puissants outils des sciences fondamentales, pour nous le domaine biologique et clinique. En bref, tout était réuni pour que se développe ce que les biologistes appellent du joli nom de symbiose.

A partir d'une volonté commune, l'Université de Lausanne nous a permis tout simplement de faire le reste. Elle le confirme aujourd'hui. Elle est à l'image de votre pays, un puissant fédérateur et ce faisant une terre fertile car elle sait depuis longtemps accepter, susciter et gérer ce que vous avez appelé la confluence, c'est-à-dire en fait le brassage des hommes et des idées. Votre action dans ce domaine est exemplaire et le fruit d'une longue tradition. Déjà au moyen âge, les artistes qui venaient d'Italie passaient chez vous, visitaient l'Europe, y apprenaient beaucoup et revenaient chez vous alors qu'ils avaient atteint la plénitude de leur art. C'est le cas de l'architecte, bâtisseur de l'église du Négrentino dans le Tessin. Il venait de Lombardie. Il est raisonnable de penser qu'il est allé à Cluny et à Trèves, mais c'est sur votre sol et à son retour qu'il a réalisé, ce qui n'est peut-être pas son édifice le plus prestigieux, mais celui qui est probablement le plus symbolique et un de ceux qui ont le mieux résisté au temps. C'est un signe qui montre bien comment d'un carrefour géographique vous avez su faire un lieu de création et en l'occurrence d'excellence.

En cette année où vous fêtez le sept-centième anniversaire de la Confédération, le centenaire de la Faculté de médecine, où vous fêtez aussi, permettez-moi de le souligner, l'an I de la nouvelle Ecole de pharmacie, laissez-moi vous apporter une note d'optimisme en vous disant le sentiment de grande confiance en votre avenir que j'éprouve en regardant votre passé et votre action.

## Prix décernés lors du Dies academicus

### *Prix de la Ville de Lausanne*

*M. Jean-Luc Epard*, docteur ès sciences, pour sa thèse de doctorat de haut niveau intitulée: «La nappe de Morcles au sud-ouest du Mont-Blanc».

### *Prix de la Société Académique Vaudoise*

*M. Shafique Keshavjee*, docteur en théologie, pour l'excellence de sa thèse consacrée à la pensée de Mircea Eliade, intitulée: «Mircea Eliade et la coïncidence des opposés ou L'existence en duel».

### *Prix des Sports*

*Lausanne Université Club Volleyball*. A l'équipe masculine du LUC Volleyball championne suisse de ligue nationale A 1991, championne suisse universitaire 1991, pour son engagement remarquable et son excellent esprit de camaraderie qui lui ont permis de réaliser ce magnifique doublé.

### *Prix Brunner avec mention «Lauréat de l'Université»*

*M. Urban Frey*, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse de doctorat intitulée: «La RMN haute-résolution haute-pression: un outil pour la discrimination entre substitutions associative et dissociative de complexes carrés».

*Prix François Hauser avec mention «Lauréat de l'Université»*

*M. Charles Kleiber, docteur ès sciences sociales et pédagogiques, pour une thèse de doctorat intitulée: «Incitation économique à la performance dans les services de soins», remarquable par la charpente de sa construction et un langage aussi élégant qu'incisif, exceptionnelle quant à son impact social.*

## Prix distribués lors des séances des facultés et écoles

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE

#### *Prix de la Banque Cantonale Vaudoise «sciences humaines»*

*Mlle Florence Clerc*, licenciée en théologie, pour l'excellence de ses études et son mémoire intitulé: «L'histoire de la première croisade par Guibert de Nogent».

#### *Prix Paul Chapuis-Secrétan*

*M. Serge Molla*, docteur en théologie, pour la qualité d'information et la finesse d'analyse manifestée dans sa thèse de doctorat intitulée: «Les idées noires de Martin Luther King».

#### *Prix Docteur Frédéric Nessler*

*Mlle Corinne Henchoz*, licenciée en théologie, pour ses études en théologie accomplies avec énergie et persévérance, pour son indépendance d'esprit et le courage à avancer son opinion.

#### *Prix de Faculté*

*M. Thierry Juvet*, licencié en théologie, pour la qualité de ses études et de son mémoire intitulé: «Jésus, l'Eglise, le croyant».

*M. Armin Kressmann*, licencié en théologie, pour la qualité de ses études et de son mémoire intitulé: «Est-ce que Dieu aime les handicapés? – Voici mon corps, voici mon sang».

## FACULTÉ DE DROIT

### *Prix Bippert*

*M. Jean-Marc Reymond*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée: «L'exception de litispendance; étude de droit fédéral et de procédure civile vaudoise».

*M. Dominique Rigot*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée: «Le recouvrement forcé des créances de droit public selon le droit de poursuite pour dettes et la faillite».

### *Prix du Crédit Foncier Vaudois*

*M. Claude Paquier*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée: «Le contrat de bail à ferme agricole: conclusion et droit de préaffermage».

### *Prix Edouard Fleuret «extraordinaire»*

*M. Jean-Claude Martin*, docteur en police scientifique et criminologie, pour la qualité exceptionnelle de sa thèse de doctorat intitulée: «La cause d'un incendie analysée en criminalistique. Aspects physico-chimiques du feu; leur influence dans l'investigation».

### *Prix Edouard Fleuret «annuel»*

*M<sup>lle</sup> Isabelle Salomé*, étudiante, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première série.

### *Prix Charles-Philippe Mercier*

*M. Denis Weber*, docteur en droit, pour avoir mené à chef des études de doctorat dans des conditions particulièrement difficiles.

### *Prix du Professeur Otto Riese*

*M. François Logoz*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée: «La protection de l'exportateur face à l'appel abusif à une garantie bancaire. Etude comparative des droits allemand, français, belge et suisse».

*Prix de «La Suisse» Assurances*

*M. Jacques Iffland*, étudiant, pour les excellents résultats obtenus aux examens au cours de ses études.

*Prix de Faculté*

*M. Yves Nicole*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée: «L'étude d'impact dans le système fédéraliste suisse. Etude de droit fédéral et de droit vaudois».

*M. Claude Roux*, diplômé en police scientifique et criminologie, pour la qualité de ses études et ses travaux de séminaires de valeur exceptionnelle.

*M<sup>lle</sup> Béatrice Sfondylia*, licenciée en droit, pour les excellents résultats obtenus aux examens au cours de ses études.

INSTITUT DE POLICE SCIENTIFIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

*Prix Lumichem*

*M<sup>lle</sup> Geneviève Massonnet*, diplômée de l'IPSC, pour l'excellence de ses études en sciences forensiques et la qualité de ses travaux de séminaires.

FACULTÉ DES LETTRES

*Prix Docteur Emile Duboux*

*M<sup>lle</sup> Gabriela Zerega*, licenciée, pour l'excellence de ses études, et notamment la qualité de l'écriture de son mémoire en philosophie, la finesse et la précision de ses analyses.

*Prix Folloppe*

*M. Renaud Bouvier*, étudiant,  
*M. Alexandre Dauge*, étudiant,  
*M. Jérôme Ducret*, étudiant,  
*M. Raimund Fridrich*, étudiant,  
*M<sup>lle</sup> Claire Genoux*, étudiante,  
*M. Brooks Lachance*, licencié,  
*M. Laurent Schlittler*, étudiant,  
*M<sup>lle</sup> Isabelle Zampiero*, étudiante,  
rédacteurs de la revue «Archipel», pour le dynamisme et l'excellente qualité de leur travail éditorial.

*Prix Constantin Valiadis des amitiés gréco-suisse*

*M<sup>lle</sup> Anne-Julia Voillat*, licenciée, pour l'originalité d'un mémoire où une critique et une appréciation intelligentes des sources se combinent avec une heureuse réflexion anthropologique.

*Prix Whitehouse*

*M. Pierre Antoniazza*, licencié, pour la qualité exceptionnelle de l'ensemble de ses études et son mémoire sur le rayonnement spatial de la presse vaudoise.

*Prix de Faculté*

*M. Angelo Barampama*, doctor designatus, pour avoir analysé de façon très documentée, dans sa thèse, les potentialités d'une culture injustement méprisée et pour l'engagement d'un homme à l'égard des artisans et paysans africains.

*M<sup>lle</sup> Danielle Feller*, licenciée, pour le travail de son mémoire, caractérisé par originalité, diligence et indépendance.

*Mlle Marie-Anne Haerle*, licenciée, pour ses brillantes études et pour la qualité remarquable de son mémoire qui se distingue par la richesse de la réflexion ainsi que la clarté et la rigueur des analyses.

*Mlle Sandrine Huber*, licenciée, pour son mémoire et sa capacité à repérer et à comprendre ce que ses prédécesseurs avaient négligé.

*M. Alexandre Huber*, licencié, pour la qualité de ses études et pour la rigueur de la méthode appliquée dans son mémoire de philologie provençale.

*M. Brooks Lachance*, licencié, pour l'ensemble de ses études, et notamment sa participation toujours précieuse aux séminaires, pour la qualité de son mémoire et son exceptionnelle prestation lors de la soutenance.

*Mlle Giovanna Lanini*, licenciée, pour son mémoire dans lequel elle a étudié, avec intelligence et rigueur, le *Giornale letterario* de Coire et en a dégagé l'intérêt dans le cadre des relations intellectuelles entre l'Italie et la Suisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*M. Xin Min Ma*, doctor designatus, pour la finesse des observations et la rigueur de l'analyse dont il a fait preuve dans sa thèse.

*M. Jean-Luc Moret*, licencié, pour son mémoire sur Claude Lévi-Strauss, écrivain, dont il a éclairé l'œuvre de manière nouvelle par ses analyses fouillées et documentées.

*M. Gilles Revaz*, licencié, pour son excellent mémoire sur *L'Été des Sept-Dormants* de Jacques Mercanton, où l'amplitude des connaissances s'allie à une vision originale de l'œuvre, de l'art et du monde.

*Mme Ilaria Taddei*, licenciée, pour avoir su, dans son mémoire, reconstituer avec élégance et finesse d'analyse fêtes et rituels de la jeunesse à Lausanne entre la fin du moyen âge et l'établissement du régime bernois.

*M. Pierre Voelke*, licencié, pour l'intérêt montré au cours de ses études à l'égard de différentes approches proposées en sciences humaines et pour un mémoire qui les met en œuvre avec succès.

*M<sup>lle</sup> Irène Weber*, licenciée, pour son excellent mémoire en littérature allemande, imprégné d'un tempérament intellectuel qui a marqué toutes ses études.

## FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

### *Prix de la Société vaudoise d'utilité publique*

*M. Michel Guillaume*, diplômé en psychologie, pour son excellent mémoire de diplôme en psychologie sur «Le sida et sa prévention».

### *Prix de Faculté*

*M. Mehdi Bennouna*, licencié en sociologie et anthropologie, pour un excellent mémoire de licence intitulé: «Croisement des cultures et particularismes socio-culturels».

*M. Thierry Devos*, licencié ès sciences sociales et pédagogiques, pour ses excellents résultats aux examens de licence.

*M. Olivier Freeman*, licencié ès sciences politiques, pour un brillant mémoire de licence.

*M. Julian Hottinger*, licencié ès sciences politiques, pour un brillant mémoire de licence intitulé: «La pérennité libérale».

*M<sup>me</sup> Françoise Jaques*, licenciée ès sciences politiques, pour ses excellents résultats aux examens de licence.

*M<sup>lle</sup> Athanassia Karmaniola*, diplômée en psychologie, pour son mémoire de diplôme en psychologie sur «Les séparations et les réunions quotidiennes à la crèche et l'attachement mère-enfant de 12 à 24 mois».

*Mlle Carole Morgenthaler*, licenciée ès sciences politiques, pour un remarquable mémoire de licence intitulé: «Les éditions littéraires en Suisse romande».

*Mlle Valérie Perrin*, licenciée en sociologie et anthropologie, pour un exceptionnel et original mémoire de licence consacré à un sujet tabou et délicat, intitulé: «Mais que fait la police?».

*M. Valentino Pomini*, diplômé en psychologie, pour un excellent mémoire de diplôme en psychologie intitulé: «Les systèmes diagnostiques modernes de la schizophrénie sont-ils hiérarchisés?».

*Mlle Sandra Ruesch*, licenciée ès sciences politiques, pour ses résultats brillants aux examens de licence.

*M. Maroun Tarabay*, licencié ès sciences sociales et pédagogiques, pour des études menées avec détermination et un brillant mémoire de licence intitulé: «De la peste au sida».

## ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

*Prix de l'Association des gradués de l'École des hautes études commerciales*

*M. Cédric Tille*, étudiant, pour l'excellence de ses résultats de première année.

*Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne*

*M. Roland Sauter*, diplômé MBA, pour la qualité et l'excellence de ses résultats au cours MBA.

*Prix de la Banque Populaire Suisse, Lausanne*

*M. Yves Mottet*, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

*Prix Daniel Barrillier*

*M. Daniel Sager*, étudiant, pour l'excellence de ses résultats de première année.

*Prix Charles Jean Burnens*

*M. Frédéric Ruiz*, licencié ès sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

*Prix de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie*

*M<sup>lle</sup> Béatrice Oggier*, diplômée MBA,  
*M. Jean-Nicolas Tissières*, diplômé MBA,  
*M. Patrick Yenni*, diplômé MBA,  
pour le meilleur travail de consultance.

*M. Jean-Paul Theler*, diplômé postgrade en économie politique, pour l'excellence de ses résultats au diplôme postgrade en économie politique.

*Prix Gustave-Louis Chapuis*

*M. Alex Astolfi*, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour sa constance dans l'effort et la qualité des résultats obtenus.

*Prix du Crédit Foncier Vaudois*

*M. Jean-Marc Frey*, licencié ès sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

*Prix du Crédit Suisse, Lausanne*

*M. Marc Honegger*, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses examens de licence.

*Prix du Professeur Jean Golay*

*M<sup>lle</sup> Manuela Costa*, licenciée ès sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

*Prix OFISA*

*M. Marc-André Eigenmann*, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats en comptabilité.

*M. Yves Mottet*, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats en comptabilité.

*Prix de solidarité confédérale*

*M<sup>lle</sup> Michèle Rodoni*, licenciée ès sciences actuarielles, pour la qualité de ses résultats de licence.

*M<sup>lle</sup> Natacha Zufferey*, licenciée ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

*Prix de «La Suisse» Assurances*

*M<sup>lle</sup> Marianne Sauthier*, licenciée ès sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses examens de licence.

*Prix d'Ecole*

*M. Vincent Crettol*, diplômé postgrade en économie politique, pour la qualité de ses résultats au diplôme postgrade en économie politique.

*M. Alain König*, diplômé postgrade en informatique et organisation, pour l'excellence de ses résultats au diplôme postgrade en informatique et organisation.

*M. Jean-Yves Schmidhauser*, pour la qualité de ses résultats au certificat d'études supérieures en gestion de l'entreprise.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### *Prix CIBA-GEIGY*

*M. Nicolas Aebischer*, chimiste diplômé, pour avoir réalisé le meilleur travail de diplôme de chimiste (10/10) de l'année 1990.

### *Prix de Faculté*

*M. Hugo Bucher*, docteur ès sciences, pour ses brillantes recherches sur la biostratigraphie et sur l'évolution des ammonites.

*M. Germain Crestin*, géologue diplômé, pour son remarquable travail de diplôme dans les Alpes du Haut-Valais.

*Mme Marianne Del Pedro*, étudiante en biologie, pour l'excellence des notes obtenues au cours de ses études de 1<sup>er</sup> cycle de biologie et au certificat de physiologie végétale.

*M. Michel Déruaz*, mathématicien diplômé, pour la qualité exceptionnelle de son travail de diplôme de mathématicien.

*Mme Andrea Krapp*, licenciée en biologie, pour l'excellence des notes obtenues aussi bien lors des études de 1<sup>er</sup> cycle qu'au cours de celles de 2<sup>e</sup> cycle de la licence en biologie.

*M. Serge Maeder*, chimiste diplômé, pour avoir réussi le meilleur examen de diplôme de chimiste (9,1/10) en 1990.

*M. Yvan Pannatier*, géologue diplômé, pour ses excellents examens tout au long de ses études.

*M. Luc Pouly*, licencié ès sciences mathématiques, pour ses excellents résultats aux examens de licence ès sciences mathématiques.

*M. Pascal Vittoz*, étudiant en biologie, pour la qualité exceptionnelle des notes obtenues lors de ses études de 1<sup>er</sup> cycle de la licence en biologie ainsi que dans le cadre du certificat de botanique.

*M. Abdelhamid Zerdazi*, docteur ès sciences, pour sa contribution exemplaire à l'étude gravimétrique du Nord-Est de l'Algérie.

## ÉCOLE DE PHARMACIE

### *Prix d'Ecole*

*M. Christian Audergon*, pharmacien diplômé, pour ses études menées avec beaucoup de motivation et d'enthousiasme.

*Mme Viviane Bohner*, pharmacienne diplômée, pour l'intelligence brillante qu'elle a démontrée tout au long de ses études.

*Mme Ursula Hofmann*, pharmacienne diplômée, pour la qualité particulière de ses études et de ses examens.

*Mme Anne-Claude Renevey*, pharmacienne diplômée, pour sa créativité, sa générosité et son intelligence.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### *Prix Gabriel Baud*

*M. Christian Frigerio*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «A New Procedure to Assess the Energy Requirements of Lactation in Gambian Women».

*M. Gianni Minghelli*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Adaptation of Energy Expenditure to Seasonal Changes in Energy Intake in Rural Gambian Men».

*Prix du Professeur Docteur Combe*

*M<sup>me</sup> Irène Corthésy-Theulaz*, pour l'excellence de sa publication intitulée: «Differential Expression and Developmental Regulation of Na, K-ATPase Isoforms in Rat Fetal Telencephalon Organotypic Cell Cultures».

*M<sup>lle</sup> Virginie Spicher*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Assessment of Total Energy Expenditure in Free-Living Patients with Cystic Fibrosis».

*Prix de la Commune d'Ecublens*

*M. Luca Gabutti*, docteur en médecine, pour les résultats particulièrement brillants obtenus à son examen final de médecine.

*Prix Henri-Edouard de Cerenville*

*M. François-Xavier Borruat*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Advanced Retinitis Pigmentosa: Quantifying Visual Function».

*Prix Marc Dufour*

*M. Pascal Berney*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Successful Prophylaxis of Experimental Streptococcal Endocarditis with Single-Dose Amoxicillin Administered after Bacterial Challenge».

*Prix Docteur Suzanne Picot-Roux*

*M. Etienne Pralong*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Prostaglandin E2 Receptors in the Chicken Spinal Cord».

*Prix Marie-Danielle Subilia*

*M. Jean-Martin Schenker*, étudiant en médecine, qui, dans des circonstances difficiles, a su faire preuve de courage, d'intelligence et de rayonnement.

*Prix de Faculté*

*M. Pierre-Alain Buchard*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «La coxarthrose destructrice rapide. Etude de 19 cas».

*M. Jean-Yves Chatton*, docteur en biochimie, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Etude du transport diffusionnel de l'acide salicylique par des segments de tubules rénaux et des lignées de cellules rénales en culture».

*M. Francesco G. De Righetti*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Subjective Loudness Scaling in Normal and Hearing Impaired Subjects: A Procedure Used to fit a New Multichannel Hearing Aid».

*M. Jean-Nicolas Despland*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Les interruptions précoces de psychothérapie. Etude rétrospective».

*M<sup>me</sup> Claire-Lise Fawer*, docteur en médecine, pour son travail de recherche intitulé: «Significance of Neonatal Brain Ultrasound Appearances in the Neurodevelopmental Outcome of Preterm Infants».

*M. Martin Andreas Fromer*, docteur en médecine, pour son travail de recherche intitulé: «The Therapy of Recurrent Sustained Ventricular Tachyarrhythmias».

*M. Victor Jongeneel*, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa publication intitulée: «kB-Type Enhancers are Involved in Lipopolysaccharide-Mediated Transcriptional Activation of the Tumor Necrosis Factor  $\alpha$  Gene in Primary Macrophages».

*M. Domenico Lepori*, docteur en médecine, qui a obtenu des résultats particulièrement brillants à son examen final de médecine.

*M. Michel Pithon*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Recherche de quelques facteurs de risque exposant à une hospitalisation chez des patients psycho-gériatriques».

*Mlle Patricia Roggero*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «La reconstruction du pied en zone de charge».

*M. Phillip H. Shaw*, docteur en médecine, pour son travail de recherche sur les gènes impliqués dans le cancer du côlon.

*M. Antoine Uske*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Contribution du radiologue au diagnostic des maladies inflammatoires du sein».

*Mlle Catherine Vaughan*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Depression in Adolescence and Social Factors».

*M. Jean-Daniel Zbinden*, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «La vie et l'œuvre du Dr André Repond, pionnier de la psychanalyse et de l'hygiène mentale».

## PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

*Fascicule I – Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.*

24 janvier 1948.

Louis Junod, Considérations sur la Révolution vaudoise.

Jean-Charles Biaudet, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.

*Fascicule II – Soixante-quinzième anniversaire de l'École de pharmacie.*

30 mai 1948.

André Girardet, Notice historique sur l'École de pharmacie.

*Fascicule III – Inauguration du portrait de Léon Walras.*

24 avril 1948.

Léon Walras à Lausanne.

*Fascicule IV – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.*

*Fascicule V – Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.*

Jean-Charles Biaudet, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.

Marcel Bridel, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.

*Fascicule VI – Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.*

Constantin Regamey, Adam Mickiewicz, homme et poète.

*Fascicule VII – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese,*

*J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner,*

*le 10 novembre 1949.*

*Fascicule VIII – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.*

*Fascicule IX – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires*

*Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg,*

*J. Tschumi, le 8 novembre 1951.*

*Fascicule X – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.*

*Fascicule XI – Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953.*

*Fascicule XII – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires*

*H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann,*

*F. Panchaud, le 19 novembre 1953.*

*Fascicule XIII – Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.*

*Fascicule XIV – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.*

*Fascicule XV – Médaille Gonin.*

*Fascicule XVI – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires*

*G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le*

*1<sup>er</sup> décembre 1955.*

*Fascicule XVII – Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.*

*Fascicule XVIII – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.*

- Fascicule XIX* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.
- Fascicule XX* – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.
- Fascicule XXI* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.
- Fascicule XXII* – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.
- Fascicule XXIII* – Cinquantenaire de l'Ecole des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.
- Fascicule XXIV* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.
- Fascicule XXV* – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.
- Fascicule XXVI* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.
- Fascicule XXVII* – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.
- Fascicule XXVIII* – Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.
- Fascicule XXIX* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.
- Fascicule XXX* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.
- Fascicule XXXI* – Médaille Gonin (1958-1966).
- Fascicule XXXII* – Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.
- Fascicule XXXIII* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, R. Woodli, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.
- Fascicule XXXIV* – Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.
- Fascicule XXXV* – Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuovo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.
- Fascicule XXXVI* – Médaille Gonin (1970).
- Fascicule XXXVII* – Dies academicus 1970 – Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.
- Fascicule XXXVIII* – Dies academicus 1971 – Prix et concours.
- Fascicule XXXIX* – Dies academicus 1972.
- Fascicule XL* – Centenaire de l'Ecole de pharmacie.
- Fascicule XLI* – Dies academicus 1973 – Prix et concours.
- Fascicule XLII* – Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.

- Fascicule XLIII – Dies academicus 1974 – Prix et concours.*
- Fascicule XLIV – Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur François Jacob, le 5 décembre 1974.*
- Fascicule XLV – Médaille Gonin (1975).*
- Fascicule XLVI – Dies academicus 1975 – Prix et concours.*
- Fascicule XLVII – Dies academicus 1976 – Prix et concours.*
- Fascicule XLVIII – Dies academicus 1977 – Prix et concours.*
- Fascicule XLIX – Médaille Gonin (1978).*
- Fascicule L – Dies academicus 1978 – Prix et concours.*
- Fascicule LI – Dies academicus 1979 – Prix et concours.*
- Fascicule LII – Dies academicus 1980 – Prix et concours.*
- Fascicule LIII – Cours général public 1980-1981: La Parole.*
- Fascicule LIV – Dies academicus 1981 – Prix et concours.*
- Fascicule LV – Médaille Gonin (1982).*
- Fascicule LVI – Cours général public 1981: « Visages de l'informatique ».*
- Fascicule LVII – Dies academicus 1982 – Prix et concours.*
- Fascicule LVIII – Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.*
- Fascicule LIX – Inauguration des bâtiments de Dorigny: le Bâtiment central, le Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, le Bâtiment de biologie et la Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.*
- Fascicule LX – Cours général public 1982-1983: « L'homme face à son histoire ».*
- Fascicule LXI – Dies academicus 1983 – Prix et concours.*
- Fascicule LXII – Cours général public 1983-1984: « L'homme dans la ville ».*
- Fascicule LXIII – Dies academicus 1984 – Prix et concours.*
- Fascicule LXIV – Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.*
- Fascicule LXV – Cours général public 1984-1985: « Le phénomène de la mode ».*
- Fascicule LXVI – Dies academicus 1985 – Prix et concours.*
- Fascicule LXVII – Cours général public 1985-1986: « Sciences et racisme ».*
- Fascicule LXVIII – Médaille Gonin (1986).*
- Fascicule LXIX – Dies academicus 1986 – Prix et concours.*
- Fascicule LXX – « L'Université en question ». Actes du Colloque du 450<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450<sup>e</sup> anniversaire, 13-18 juin 1987.*
- Fascicule LXXI – Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.*
- Fascicule LXXII – Dies academicus 1987 – Prix et concours.*
- Fascicule LXXIII – Dies academicus 1988 – Prix et concours.*
- Fascicule LXXIV – Cours général public 1988-1989: « L'espace ».*
- Fascicule LXXV – Dies academicus 1989 – Prix et concours.*
- Fascicule LXXVI – Cours général public 1989-1990: « Féminin-Masculin ».*
- Fascicule LXXVII – Médaille Gonin (1990).*
- Fascicule LXXVIII – Dies academicus 1990.*
- Fascicule LXXIX – Cours général public 1990-1991: « Notre santé ».*
- Fascicule LXXX – Inauguration du Bâtiment de l'École de pharmacie, le 11 septembre 1991.*